

# Carte communale de Royaucourt-et-Chailvet

Pièce n°1

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du :

26 juillet 2013.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général,  
  
Bachir BAKHTI

Date  
16/10/2014

Version  
rapport

Auteur  
Sch

Paraphe

<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>AVANT PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>1. SITE ET SITUATION</b>	<b>5</b>
1.1 Localisation	5
1.2 Structures intercommunales	5
1.3 Infrastructures de transports	6
1.4 Les origines du bourg	6
<b>2. MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>7</b>
2.1 Relief	7
2.2 Géologie	7
2.3 Réseau hydrographique	8
2.4 Climat	8
2.5 Paysages et occupation du sol	8
2.6 Contraintes environnementales	10
<b>3. ORGANISATION URBAINE</b>	<b>13</b>
3.1 Structure urbaine	13
3.2 Caractéristiques du patrimoine local	15
3.3 Equipements et services	15
<b>4. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b>	<b>18</b>
4.1 Réseau d'alimentation en eau potable	18
4.2 Défense incendie	18
4.3 Le SDAGE Seine Normandie	18
4.4 Réseau d'assainissement	19
<b>PARTIE 2 : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES ET PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>20</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>21</b>
1.1 Evolution de la population	21

1.2 Structure de la population	21
1.3 Taille des ménages	21
<b>2. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES</b>	<b>22</b>
2.1 Emploi	22
2.2. Secteurs d'activités	22
<b>3. PARC DE LOGEMENTS</b>	<b>23</b>
3.1 Evolution du parc de logements	23
3.2 Structure du parc de logements	23
3.3 Statut des occupants	23
<b>4. DEFINITION DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION</b>	<b>24</b>
4.1 Analyse de l'évolution démographique de 1982 à 2009	24
4.2 Les perspectives d'évolution	24
4.3 Les besoins	24
<b>PARTIE 3 : JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET EVALUATION DES INCIDENCES</b>	<b>26</b>
<b>1. LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC</b>	<b>27</b>
1.1 Les conclusions du diagnostic	27
1.2 Les choix retenus	27
<b>2. JUSTIFICATIONS DU PROJET</b>	<b>28</b>
2.1 Le classement des secteurs	28
2.2 Justification du projet au regard des dispositions du Règlement National de l'Urbanisme	28
<b>3. INCIDENCES DU PROJET</b>	<b>30</b>
3.1 Ressource en eau	30
3.2 Eaux usées	30
3.3 Eaux pluviales	30
3.4 Inondations	31
3.5 Présentation des milieux naturels	31
3.6 Incidences du projet sur le site Natura 2000	33
3.7 Les paysages	34

## Rapport de présentation carte communale de Royaucourt-et-Chailvet

3.8 Le patrimoine bâti 34

4. LE PARTI D'AMENAGEMENT 35

4.1 Royaucourt 35

4.2 Chailvet 36

4.3 Hameau de Sainte Geneviève 37

ANNEXES 38

Annexe 1 : Extrait du cadastre Napoléonien

Annexe 2 : Rapport du commissaire enquêteur

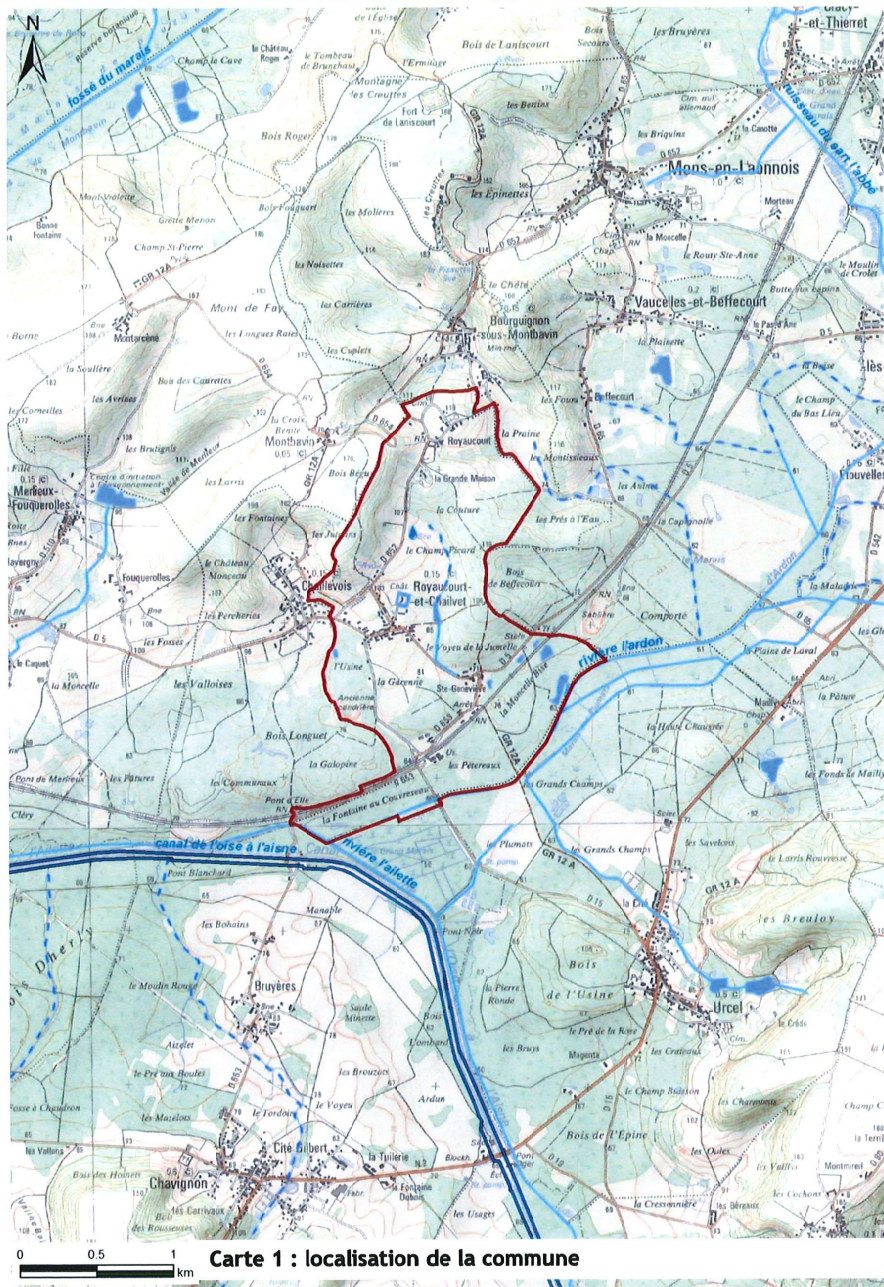
Annexe 3 : Avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

Annexe 4 : Annexe sanitaire

Annexe 5 : Localisation des zones agricoles

Annexe 6 : Fiche site inscrit Royaucourt-et-Chailvet

Annexe 7 : Fiche site des landes de Royaucourt-et-Chailvet



Carte 1 : localisation de la commune

Réf. dossier : 194105009/sch

Royaucourt-et-Chailvet, commune de 198 habitants (RGP 2010), à caractère rural est située au centre du département de l'Aisne et à l'est du canton d'Anizy-le-Château. Le bourg se trouve à proximité de Laon dans un environnement rural et boisé. La municipalité a décidé de préserver son patrimoine architectural, paysager et agricole en se dotant d'un document de planification du foncier opposable au tiers.

A ce jour, seul le Règlement National d'Urbanisme (RNU) est applicable à la commune, ce qui ne lui permet pas de maîtriser son urbanisation. Pour contrôler et accompagner son projet de développement, le recours à la Carte Communale est devenu une nécessité à Royaucourt-et-Chailvet.

Par le biais d'un tel document, la commune souhaite aujourd'hui affirmer :

- la préservation de son identité rurale ;
- la protection de son espace agricole et naturel ;
- la volonté de préserver son cadre de vie et son environnement ;
- la volonté de permettre un développement de son urbanisation.

### LE CONTEXTE

La commune ne disposant d'aucun document d'urbanisme, le Conseil Municipal soucieux du développement futur et cohérent de son territoire, a mis à l'ordre du jour la nécessité d'engager une procédure d'élaboration d'une Carte Communale suite à une délibération datant du 14 octobre 2005. Ce document a été jugé le mieux adapté aux orientations et aux problématiques locales afin d'assurer un développement maîtrisé et harmonieux de la commune, en fonction des besoins en terme d'accueil de population. Compte tenu de sa taille, de sa démographie et de son évolution, ce document d'urbanisme permet aux élus de définir le cadre de développement urbanistique de la commune.

### CADRE JURIDIQUE

Les communes non dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont soumises en matière d'urbanisme et de construction aux dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) régi par les articles R 111-1 à R 111-27 du Code de l'Urbanisme ; ainsi qu'à l'article L 111-1-2 dit « de constructibilité limitée ».

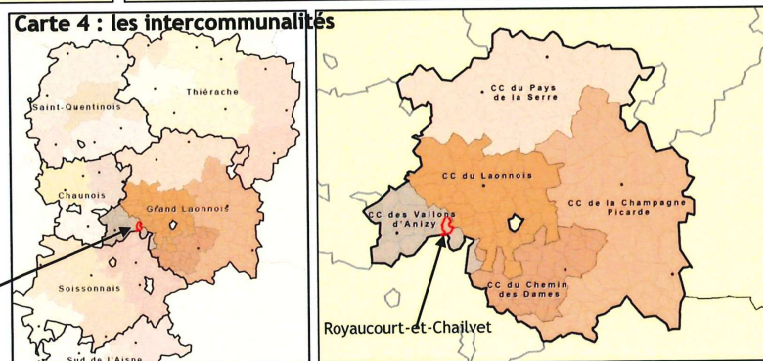
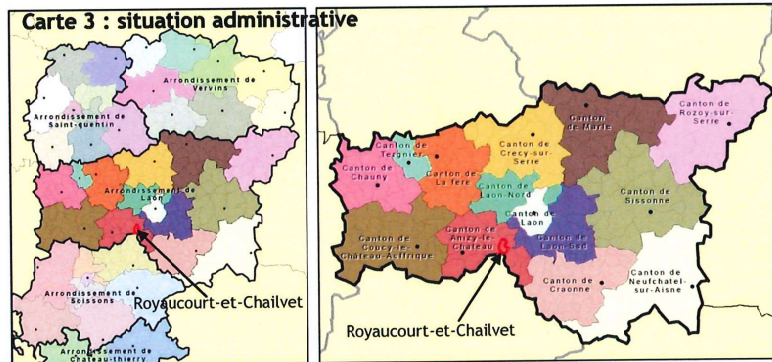
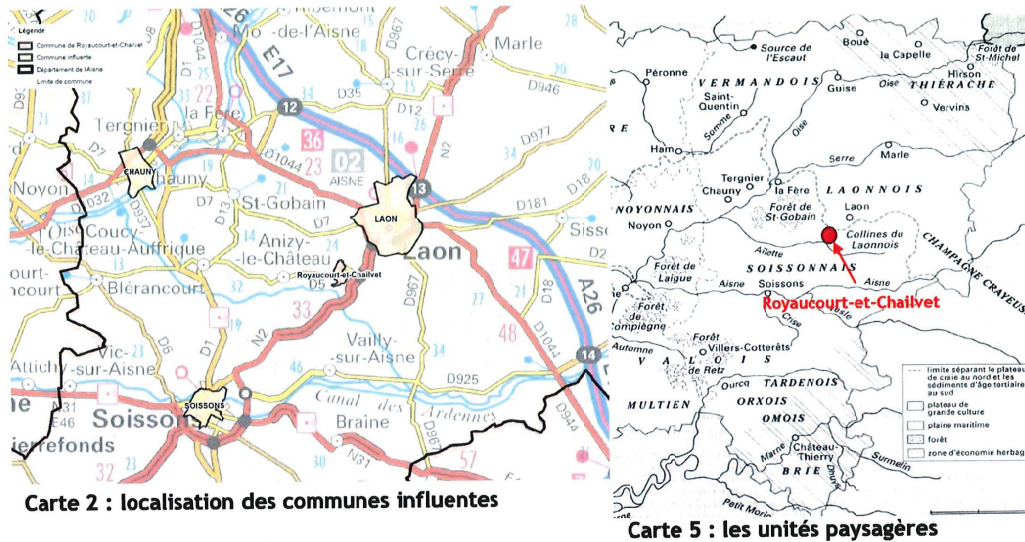
### INTERET DE LA CARTE COMMUNALE POUR LA COMMUNE

La loi du 13 décembre 2000 dite "Solidarité et Renouveau Urbains" et la loi du 2 juillet 2003 dite "Urbanisme et Habitat" confèrent à la Carte Communale le statut de document d'Urbanisme.

Elles délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les cartes communales sont approuvées, après enquête publique, par le conseil municipal et le préfet. Elles sont approuvées par délibération du conseil municipal puis transmises pour approbation au préfet, qui dispose d'un délai de deux mois pour les approuver. A l'expiration de ce délai, le préfet est réputé les avoir approuvées. Les cartes communales approuvées sont tenues à la disposition du public.

# PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT



### 1.1 Localisation

Royaucourt-et-Chailvet est un village qui se trouve au centre du département de l'Aisne dans la région Picardie. Il est rattaché à l'arrondissement de Laon et au canton d'Anizy-le-Château.

La commune se situe dans la zone d'emploi du Laonnois, elle est influencée économiquement par l'aire urbaine de Laon (à 13 km) au nord est où l'on retrouve les emplois et activités de service, Soissons (à 33 km) au sud ouest et Chauny (à 33 km) au nord ouest.

Royaucourt-et-Chailvet, qui s'étend sur 304 hectares, est entourée par les communes de Bourguignon-sous-Montbavin, Montbavin, Chaillevois, Vaucelles-et-Beffecourt, Urcel.

La commune se situe dans l'inventaire des paysages de l'Aisne sur les Collines du Laonnois, au nord du soissonnais et à l'est du massif de Saint-Gobain.

### 1.2 Structures intercommunales

#### Pays du Grand Laonnois

Ce territoire d'une superficie de 1608 km<sup>2</sup> regroupe 174 communes et 91 456 habitants (Insee recensement de la population 2006) à vu son périmètre d'étude arrêté le 3 mai 2002 par arrêté préfectoral, la signature du Contrat de Pays a été signé le 30 juin 2005. La commune n'est incluse dans aucun périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé. Une démarche de SCOT est amorcée sur le territoire du Pays du Grand Laonnois qui se compose des EPCI suivantes :

- Communauté de Communes de la Champagne Picarde ;
- Communauté de Communes du Chemin des Dames ;
- Communauté de Communes du Laonnois ;
- Communauté de Communes du Pays de la Serre ;
- Communauté de Communes des Vallons d'Anizy.

#### Communauté de Communes des Vallons d'Anizy

Crée en 1997 la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy regroupe 17 communes et 8153 habitants (Insee recensement de la population 2006) ; y adhèrent : Anizy-le-Château, Bassoles-Aulers, Bourguignon-sous-Montbavin, Brancourt-en-Laonnois, Chaillevois, Chevregny, Faucoucourt, Lizy, Merlieux-et-Fouquerolles, Montbavin, Pinon, Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet, Suzy, Urcel, Vauxaillon, Wissignicourt.

#### Le Regroupement scolaire de Mons-Chailvet

Les enfants de Royaucourt-et-Chailvet sont rattachés au Regroupement scolaire de Mons-Chailvet, créée en 1967 ce syndicat regroupe les 8 communes suivantes : Bourguignon-sous-Montbavin, Chaillevois, Clacy-et-Thiernet, Laniscourt, Molinchart, Mons-en-Laonnois, Royaucourt-et-Chailvet, Vaucelles-et-Beffecourt.

250 enfants fréquentent les écoles du regroupement pédagogique.

#### Le Syndicat des eaux du Pont Oger

Le Syndicat regroupe 12 communes et a pour compétence la production et la distribution d'eau potable. Bourguignon-sous-Montbavin, Chaillevois, Colligis-Crandelain, Filain, Lierval, Monampτεύil, Montbavin, Ppancy-Courtecon, Pargny-Filain, Royaucourt-et-Chailvet, Trucy, Urcel.





#### L'USEDA

L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA) est un syndicat intercommunal qui organise le service public de distribution d'électricité et de gaz dans le département de l'Aisne. À ce titre, il réalise d'importants travaux sur le réseau électrique et d'éclairage public et de télécommunication pour le compte des 783 communes adhérentes.

### Carte 6 : les infrastructures de transports

Légende :

Voies de communication

-  Départementale
-  Route communale
-  Chemin rural
-  Chemin de fer



### 1.3 Infrastructures de transports

**Au niveau communal**

Royaucourt-et-Chailvet dispose d'un maillage routier lui permettant un accès rapide au bassin d'emploi du Laonnois via la D5, la D65 et l'ancienne nationale 2. Par ailleurs le village se trouve également à proximité immédiate de la gare de Laon lui donnant accès très rapidement à de nombreuses destinations. En effet, la gare de Laon offre notamment des lignes ferroviaires TER Laon / Hirson, Laon / Liart (ligne routière), Paris / Laon, et Amiens / Reims. Ces lignes présentent un très bon niveau d'offre.

L'entrée de l'autoroute A26 se trouve à moins de 20 kilomètres et offre la possibilité de revenir sur le nord du département via l'A26 puis l'échangeur de l'A29 à Saint Quentin ou sur Reims. Ces deux destinations se trouvant à moins d'une heure en voiture du territoire communal.

On retrouve sur le hameau de Sainte-Geneviève au sud du territoire communal, une ligne de chemin de fer. Il s'agit de la ligne Paris Nord / Laon, ligne à double voie non électrifiée dont la fréquence de passage est comprise entre 15 et 20 trains par jour (source mairie).

La commune, grâce aux différentes infrastructures de transport dispose d'une bonne accessibilité locale et régionale, permettant une relative proximité des services à la population et à l'emploi ainsi qu'un accès rapide aux agglomérations Laonnoise, Rémoise, Saint-Quentinoise et Parisienne.

### 1.4 Les origines du bourg

Les origines de Royaucourt-et-Chailvet sont anciennes : Chailvet fut appelée successivement Chaleveel en 1136, Chalivel en 1215, Chaillevel en 1260, en 1147 Nicolas d'Espagne avait donné aux Templiers de Laon le domaine de Royaucourt. Au XIème siècle la paroisse de Royaucourt se composait de deux hameaux Royaucourt et Chailvet. Au XVIIème siècle la culture de la vigne était devenue une des principales activités du Laonnois.

Dans la deuxième moitié du XIXème siècle, les vignes avaient été arrachées. A leur place on avait planté des pommiers, et jusqu'à la guerre de 14/18 le cidre remplaça le vin. Avec la guerre de 39/45, le cidre est devenu rare dans toute la France, et les pommiers ont été arrachés à grands frais en Bretagne, en Normandie, voire en Thiérache. Il reste quelques pommiers centenaires dans le village mais ceux-ci disparaissent peu à peu.

Source : DGI, SCAN25 (GN - Réf Plan 194105\_113



1 Colline en sortie de Royaucourt d'une altitude moyenne de 160 m

### 2.1 Relief

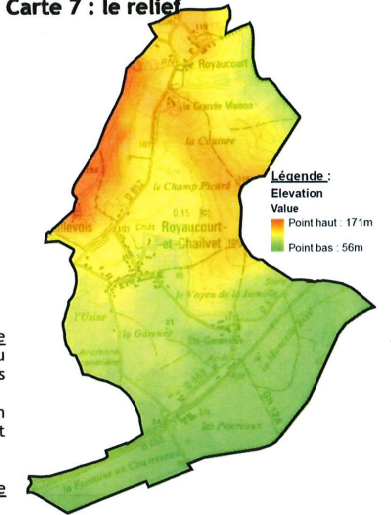
Royaucourt-et-Chailvet appartient au grand paysage des Collines du Laonnois qui présente un relief collinaire dont les sommets sableux sont généralement boisés.

Le nord du territoire communal à une altitude moyenne de 160 m avec des points hauts supérieurs à 170 m alors que le sud du territoire communal se trouve dans une dépression appartenant à la vallée de l'Ardon d'une altitude moyenne de moins de 60 m favorisant ainsi les écoulements du nord vers le sud.

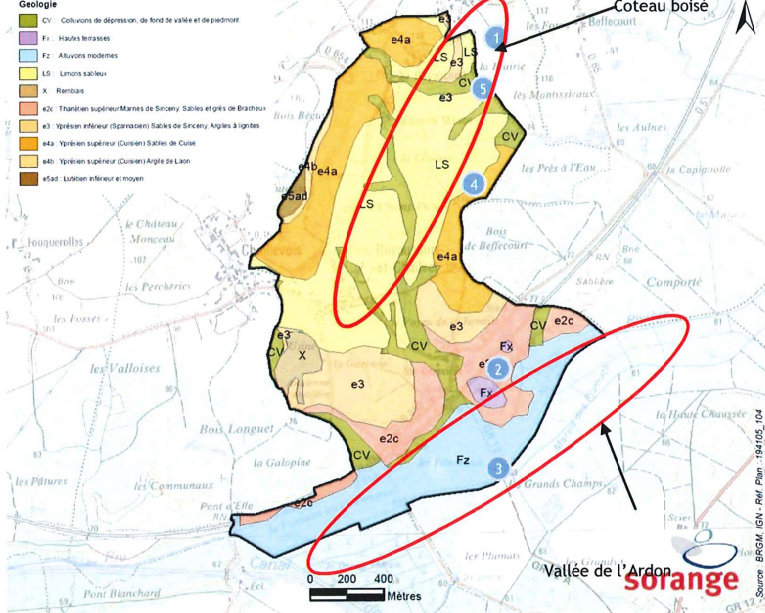
### 2.2 Géologie

Le territoire de Royaucourt-et-Chailvet appartient aux rebords de la cuesta d'île de France. Son assise géologique est constituée de terrains sédimentaires avec la présence de sable et de limons. D'après la carte géologique de La Fère, les différents horizons susceptibles d'être rencontrés sont les suivants :

Carte 7 : le relief



Carte 8 : la géologie



2 Plateau agricole d'une altitude moyenne de 72 m



3 Entrée du hameau de Sainte-Geneviève depuis la

### Assises géologiques

**e4a. Yprésien supérieur (Cuisien) = Sables de Cuise** Ce sont des sables très fins, doux au toucher, argileux, glauconieux et micacés (muscovites).

Leur épaisseur est comprise entre 50 et 60 m on la retrouve principalement en bordure est et ouest du territoire communal.

**e3. Yprésien inférieur (Sparnacien) : Sables de Sinceny, Argiles à lignites.**

Le Sparnacien « classique » sous le faciès Argiles à lignites pouvant passer à des argiles bariolées, s'épaissit d'Est en Ouest et du Nord au Sud, où les lignites pyriteux ont fait l'objet d'intenses exploitations (cendrières) dans la première moitié du XIXe siècle. On retrouve d'ailleurs une ancienne cendrière encore visible à Chailvet.

**e2c. Thanétien supérieur : Marnes de Sinceny, Sables et grès de Bracheux.**

Les Sables de Bracheux sont des sables blancs, fins, légèrement glauconieux, riches en disthène, non fossilifères, mais montrant des traces de bioturbations, de ripple-marks et des stratifications entrecroisées. L'épaisseur totale du Thanétien supérieur est de l'ordre de 30 m. On retrouve à proximité de la ligne SNCF une ancienne carrière de sable qui n'est aujourd'hui plus exploitée.

On les retrouve principalement le long de la ligne SNCF sur Sainte-Geneviève.

### Formations superficielles

**Limons sableux :** Ils contiennent entre 15 et 35 % de sable lors du dépôt ou par un remaniement postérieur. Ils prennent une grande extension sur la plaine crayeuse et sur certaines pentes de la côte tertiaire. On les retrouve avant tout autour de Chailvet et du centre au nord du territoire communal. Leur épaisseur est relativement faible (1 à 3 m).

**CV. Colluvions de dépression, de fond de vallée et de piedmont.** Accumulation continue de matériel local dans des zones déprimées par solifluxion, ruissellement ou gravité. Les colluvions sont limoneuses sur les plateaux et la plaine au Nord de la feuille; elles sont limono-sableuses et sablo limoneuses sur la plaine crayeuse, et surtout sableuses au pied de la cuesta. On les retrouve le long des vallées au sud de Sainte-Geneviève le long de la ligne SNCF et du nord au sud de Royaucourt à Chailvet.



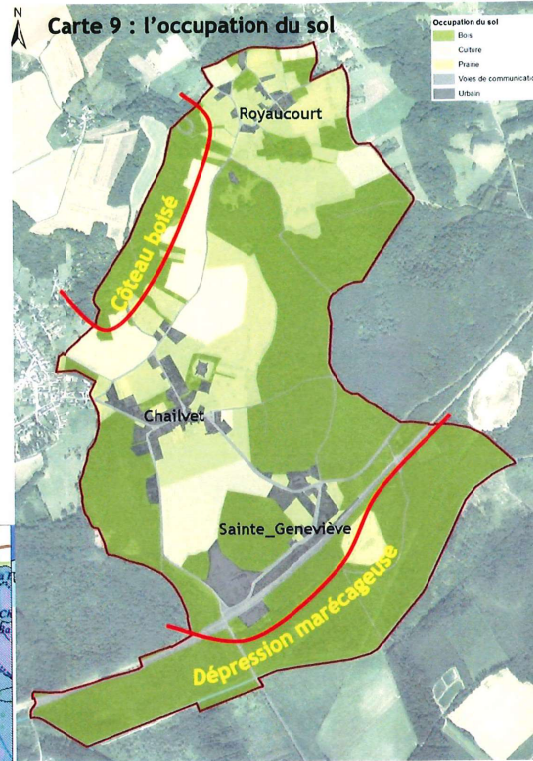
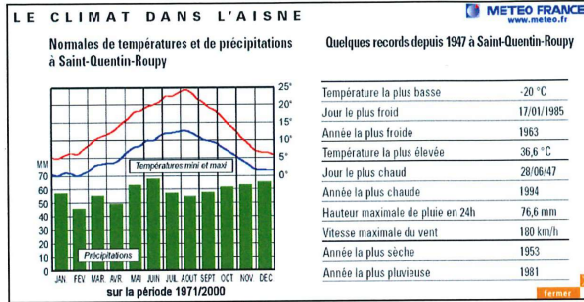
4 Plateau agricole et coteau boisée d'une altitude moyenne de 110 m



5 Vue sur Royaucourt et le coteau boisé d'une altitude moyenne de 160m

# Rapport de présentation carte communale de Royaucourt-et-Chailvet

## 2. Milieux naturels et environnement



### 2.3 Réseau hydrographique

Le sud du territoire communal appartient à la vallée de l'Ardon qui est un affluent de l'Ailette, ce secteur est d'une grande richesse naturelle du fait de la présence de zones humides que l'on retrouve le long de la voie ferrée. On retrouve également des sources sur Royaucourt et le hameau de Sainte-Geneviève. Ces sources alimentent notamment les douves et l'étang du château de Royaucourt.

### 2.4 Climat

Royaucourt-et-Chailvet est soumis à un climat à dominante océanique modérément et régulièrement arrosé. Les variations spatiales des cumuls annuels de précipitations sont liées au relief. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 700 mm et une faible variation saisonnière des précipitations caractérise le climat local. Les précipitations mensuelles toujours comprises entre 45 et 70 mm, sans période pluvieuse ou sèche très prononcée. Cependant, deux périodes plus humides caractérisent le climat : les mois de mai et juin (62-68 mm) et les mois de novembre et décembre (62-65 mm).

Les saisons se différencient moins par les précipitations que par d'autres paramètres comme la température, le brouillard, le vent et les durées de précipitations qui peuvent donner l'impression que les quantités tombées sont différentes. En moyenne, le mois le plus froid est janvier ; les plus chauds sont juillet et août, dont la première décennie d'août est la plus chaude de l'année.

### 2.5 Paysages et occupation du sol

L'occupation du sol actuelle du territoire de Royaucourt-et-Chailvet est diversifiée, elle reste nettement dominée par les boisements qui représentent plus de 50% du territoire communal.

On retrouve quatre grands types de paysage :

#### Coteau

On les retrouve au nord et à l'ouest du territoire communal recouverts de forêts de hêtres, chênes et érables avec quelques pins pour Chailvet et Royaucourt.

#### Collines

Au centre (autour de Chailvet), le paysage est plus vallonné avec la présence de quelques pâtures et parcelles cultivées et boisées.

#### Dépression

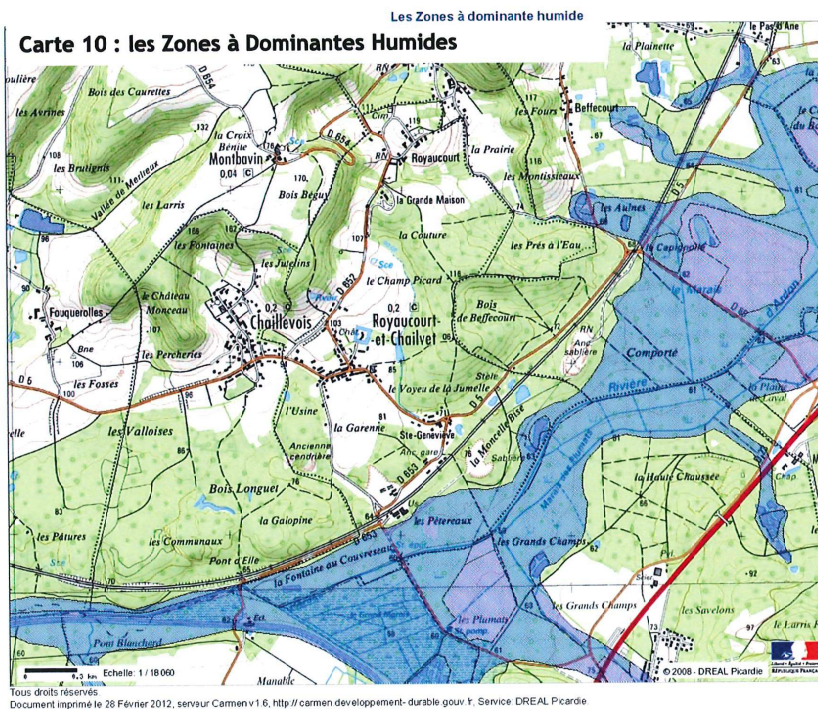
Au sud, à l'amont de sa confluence avec la vallée de l'Ailette, la dépression de l'Ardon (hameau de Sainte Geneviève) présente un paysage diversifié. Le fond de la dépression se compose en effet de terres humides recensées au titre des Zones à Dominante Humide et composées de vasques tourbeuses, de prairies humides et de boisements très hétérogènes d'une grande richesse pour la biodiversité. Cette dépression marécageuse ; boisée, drainée par l'Ardon se situe entre Laon et la vallée de l'Ailette.

#### Paysage urbain

Enfin le paysage urbain que l'on retrouve au nord avec Royaucourt, au centre avec Chailvet et au sud avec Sainte Geneviève est également très diversifié avec à la fois la présence d'un tissu urbain continu pour le bâti ancien et la présence de maisons neuves qui ont modifié le paysage urbain notamment du hameau de Sainte-Geneviève. On retrouve également un patrimoine architectural d'une grande richesse avec la présence notamment de l'église Saint Julien et l'ancien Château de Chailvet du XVIème siècle classé Monument Historique. Le petit patrimoine est également représenté par la présence d'anciens vendangeoirs, la Stèle de la bataille de Comportet et l'ancien presbytère.

Le jardin de l'ancien Château de Royaucourt fait également partie de l'inventaire général du patrimoine culturel.

A noter que le hameau de Royaucourt fait partie du site inscrit de Bourguignon-sous-Montbavin depuis le 17 novembre 1965, ce site présente en effet une architecture typique des villages des monts du Laonnais. Le paysage naturel, architectural et agricole est en grande partie préservé.



### Planche photographique du paysage représentatif de Royaucourt-et-Chailvet



Paysage de plateau agricole en sortie de Chailvet



Habitat ancien représentatif de l'architecture locale



Paysage de versant de colline et coteau boisée et vue de Royaucourt



Entrée sud du hameau de Saine-Genève depuis la D653



Entrée nord du hameau de Sainte-Genève depuis la D5



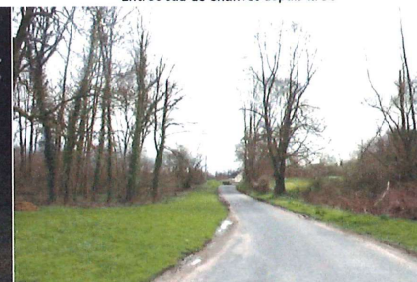
Entrée sud de Chailvet depuis la D5



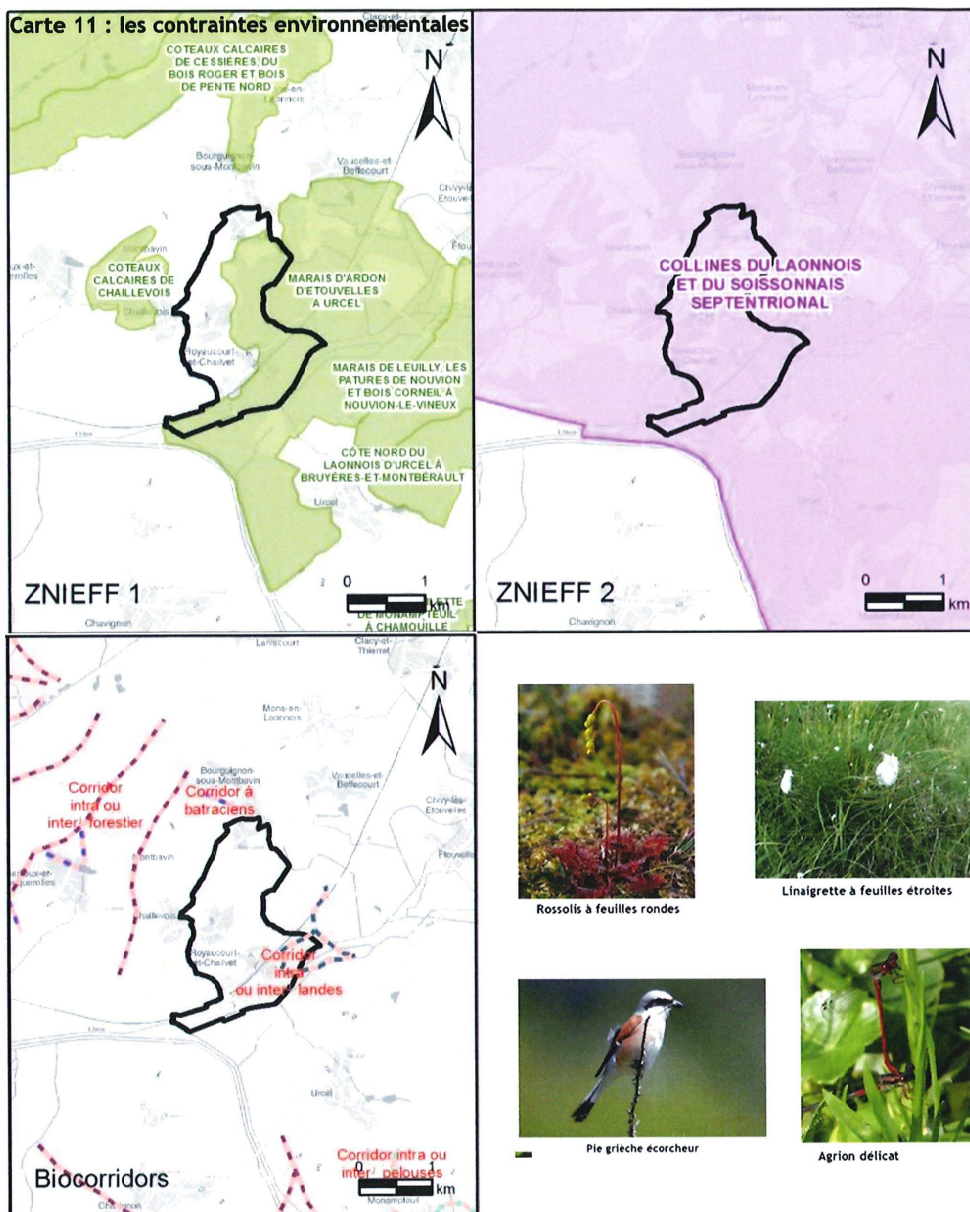
Entrée nord de Chailvet depuis la D5



Entrée nord de Royaucourt



Entrée sud de Royaucourt



**2.6 Contraintes environnementales**

**2.6.1 ZNIEFF de type 1 : Marais d'Ardon d'étoouvelles à Urcel**

Cette zone comprend un vaste ensemble forestier qui se trouve autour de la rivière Ardon. Pour le village il concerne la partie est du territoire communal avec la présence notamment du bois de Beffecourt. Ponctuellement, des prairies oligotrophes et mésotrophes entrecroisent le massif boisé.

Les associations végétales les plus remarquables sont constituées de formations boisées des milieux humides plus ou moins tourbeux aux abords de l'Ardon. La tourbière est par endroit encore bien conservée et présente des types d'habitats qui ont quasiment disparu ailleurs dans les plaines du nord-ouest de l'Europe. On retrouve notamment la présence de plusieurs espèces protégées dont le **Rossolis à feuilles rondes** (*Drosera rotundifolia*), le Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*), le Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*), ou la **Linaigrette à feuilles étroites** (*Eriophorum angustifolium*). Ces espèces rares sont inscrites à la directive habitats de l'Union Européenne.

On retrouve également sur ce site une petite proportion de landes sèches qui n'occupent plus aujourd'hui que des surfaces relictuelles mais qui abritent tout de même un grand nombre d'espèces végétales comme la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ou certaines espèces de genêt, et d'espèces animales comme le Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*). Sur le site, certains lambeaux de landes sont encore bien représentés sous la ligne à haute tension.

Ce vaste ensemble boisé accueille une faune variée avec notamment le Vanneau Huppé, la **Pie grièche écorcheur**, le Sympétrum noir, l'**Agrion délicat**, le **Criquet des Pins**, le Gomphocère tacheté. Toutes ces espèces sont rares à l'échelle de la Picardie.

**2.6.2 ZNIEFF de type 2 : Collines du Laonnais et du soissonnais septentrional**

Cette zone comprend un vaste ensemble collinaire. La ZNIEFF de type 2 concerne l'ensemble de la commune et s'étend même au-delà des limites du territoire communal.

**2.6.3 Corridor biologique**

Royaucourt-et-Chailvet est concerné par un corridor biologique sur la partie sud est de son territoire. Un corridor biologique est un espace de liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Le corridor identifié sur la commune est un corridor de type inter-lande, en ce sens il concerne le maintien des espèces inféodées aux landes sèches citées ci-dessus (Bruyère à quatre angles, Decticelle des bruyères, etc).

*Ces trois éléments témoignent de la richesse de la faune et de la flore présente sur le territoire communal.*



**2.6.5 Installations classées et contraintes diverses**

Sur le territoire communal, l'entreprise A.T.P est répertoriée au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans le cadre du régime de l'autorisation (N°7355) par arrêté préfectoral (cf. annexe).

L'entreprise Turco France est également classée au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans le cadre du régime de l'autorisation (N°76271) par arrêté préfectoral, elle a cependant cessé son activité.

Une carrière pour l'exploitation du sable à proximité de la voie ferrée fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2009-1309 en date du 12 octobre 1999, cette carrière n'est aujourd'hui plus exploitée.

**2.6.6 Risques naturels**

La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle en date du 29 décembre 1999. Celui-ci correspond à la tempête de décembre 1999 qui a touché de nombreuses communes et qui a fait l'objet d'un arrêté au niveau national. La topographie et la géologie du territoire communal permettent la formation de coulées de boues liées à un fort dénivelé ainsi que des mouvements de terrains et des inondations. Ces événements ne sont pas répertoriés dans le cadre d'un Plan de Prévention Risque Inondation. Néanmoins d'après la mairie 2 secteurs du village sont susceptibles de connaître des coulées boueuses :

Le premier se situe entre Chailvet et le hameau de Sainte-Geneviève à l'entrée du chemin rural de l'usine au lieu dit derrière l'école pour continuer jusqu'à la rue de la gare. Le second se situe à Chailvet au lieu dit le Rocroy, le long de chemin vicinal dit de Chailvet à Urcel.

Etat initial de l'environnement

<p><b>Nom</b></p> <p>■ ICPE (régime autorisation)</p> <p>■ Ancienne ICPE et carrière</p>	<p>MAITRE D'OUVRAGE</p> <p>Mairie de Royaucourt-et-Chailvet</p>	<p>NUMERO DE PROJET</p> <p>194105</p>	<p>CARTE N°</p> <p>147</p>
	<p>DESCRIPTION DU PROJET</p> <p>Carte communale de Royaucourt-et-Chailvet</p>	<p>CARTOS</p> <p>RPR</p>	<p>ING</p> <p>SCH</p>
<p>DESCRIPTION DU DESSIN</p> <p>Installations Classées pour la Projection de l'Environnement</p> <p>Régime : autorisation</p>			



### Carte 14 : plan des servitudes d'utilité publique

Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
de l'Aisne



Economie  
Déplacement  
Information  
Géographique



Service  
Urbanisme  
Habitat

# CARTE COMMUNALE

Commune

ROYAUCOURT-ET- CHAILVET

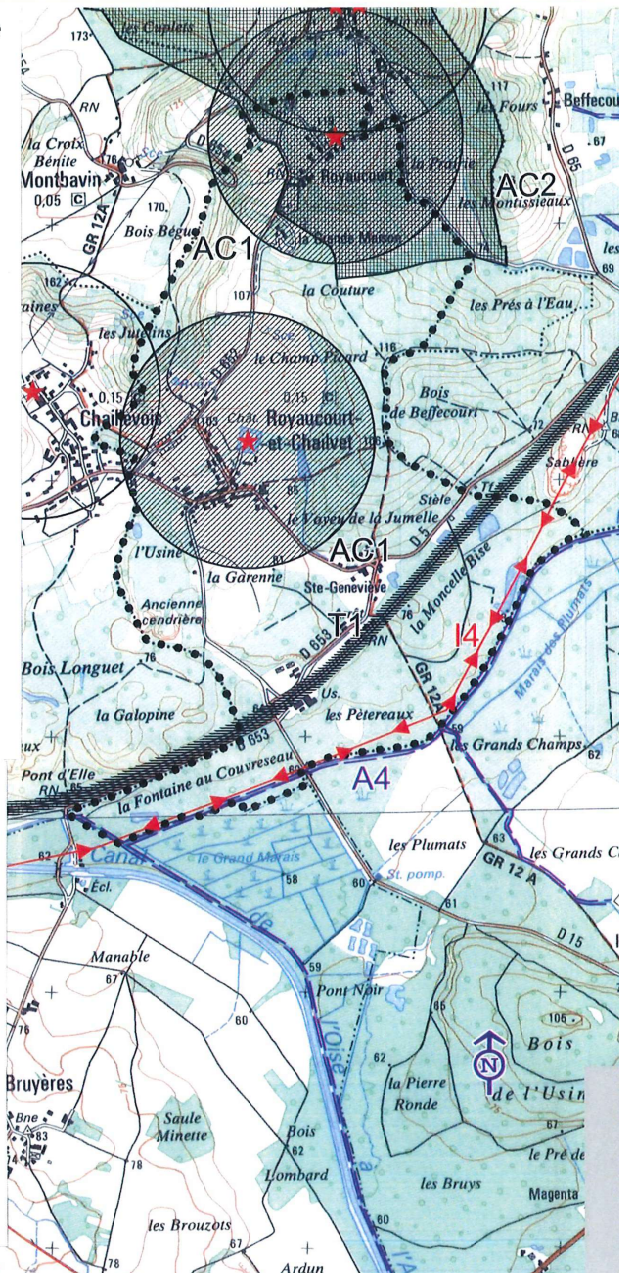
## PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DES BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Echelle: 1/10 000

Le 24 Janvier 2006

### LEGENDE

- A4** Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels.
- AC1** Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
- AC1** Servitudes de protection des monuments historiques classés.
- I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- T1** Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer.
- Limite communale.



### 2.6.7 Servitudes d'utilité publique

#### Servitude A4

Par arrêté du 9 avril 1970, une servitude de libre passage des engins mécaniques sur les berges et dans le lit de la rivière "l'Ardon" a été instaurée.

Par arrêté du 14 décembre 1988, une servitude de libre passage des engins mécaniques sur les berges et dans le lit du ruisseau le long du CR de la gare de Chailvet et du ruisseau lieudit la Fontaine au Couvresseau a été instaurée.

Cette servitude porte sur une largeur de quatre mètres sur chaque rive, à compter de la crête de la berge et concerne donc le hameau de Sainte-Geneviève.

#### Servitude AC2

Les communes de Bourguignon-sous-Montbavin et Royaucourt-et-Chailvet (fiche jointe en annexe) ont été inscrites sur l'inventaire des sites par arrêté du 17 novembre 1965. A l'intérieur de ce site, tout projet doit être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### Servitude AC1

Royaucourt-et-Chailvet est concerné par les servitudes relatives aux Monuments historiques dans un périmètre de 500 m autour de l'Eglise Saint Julien pour Royaucourt et le château de Chailvet pour Chailvet tout dépôt de permis de construire fera l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### Servitude I4

Pour toutes les lignes inférieures à 63 KV implantées sur le territoire de Royaucourt et Chailvet (ligne présente sur le hameau de Sainte-Geneviève), il conviendra de consulter la subdivision EDF dont dépend la commune. Les servitudes pour les lignes supérieures ou égales à 63 KV sont établies par arrêté préfectoral. La ligne supérieure ou égale à 63 KV est la ligne Laon-Pinon (63 kV)

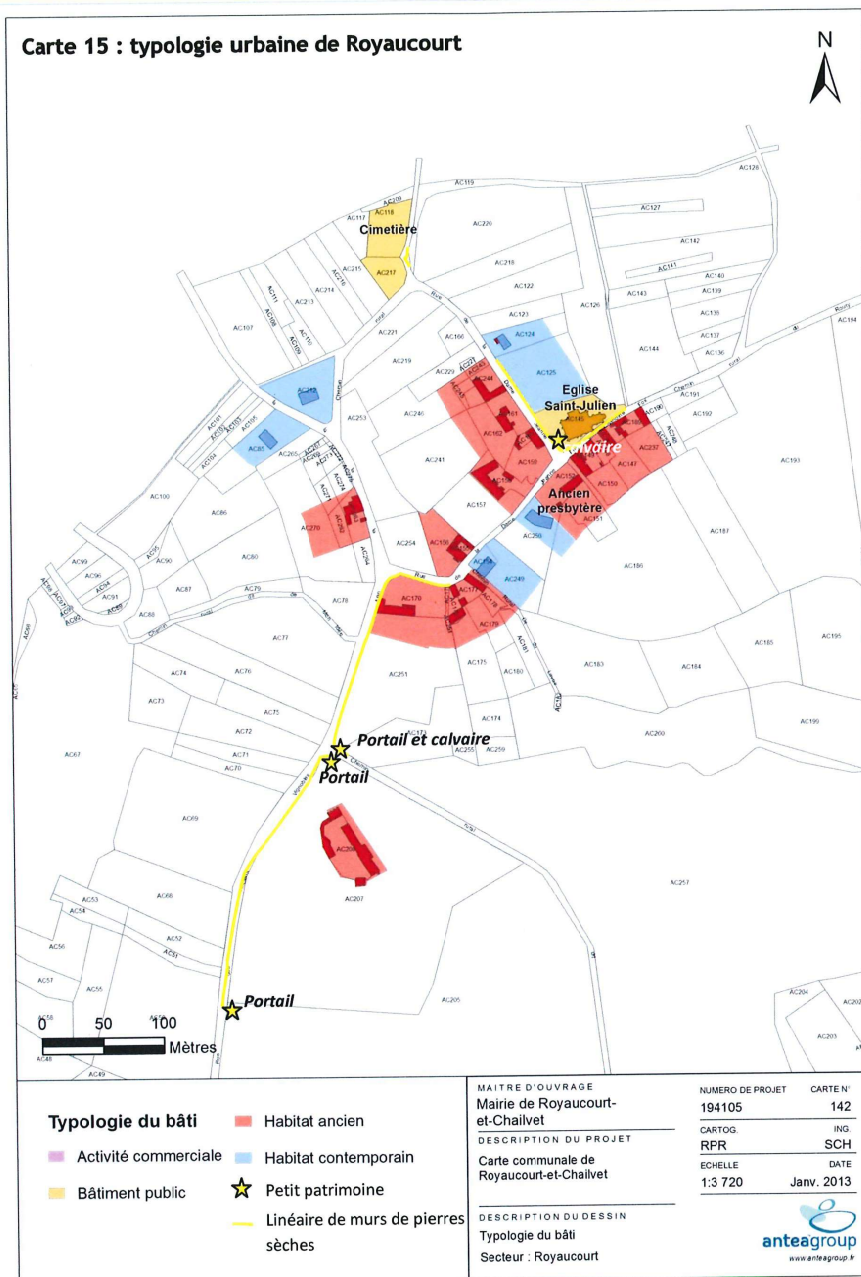
#### Servitude T1

Il s'agit de la zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives aux chemins de fer, (fiche Voies ferrées en annexe). Royaucourt-et-Chailvet (Hameau de Sainte-Geneviève) est concerné par la ligne Paris Nord / Laon, ligne à double voie non électrifiée. La Sncf désire être consultée pour les permis de construire ou de lotir sollicités sur les terrains jouxtant la plate-forme ferroviaire en application du code de l'urbanisme articles R.421-15 et R.315-18.

### 2.6.8 Monde agricole

L'espace agricole de Royaucourt-et-Chailvet est peu important il représente environs 20% de la superficie communal (63 hectares environs).

Il n'existe plus d'exploitations agricoles ayant leur siège à Royaucourt-et-Chailvet et aucun bâtiment d'élevage n'est soumis au Règlement Sanitaire Départemental.



### 3.1 Structure urbaine

La commune de Royaucourt-et-Chailvet se compose de trois entités bien distinctes, au nord Royaucourt, au centre Chailvet et au sud le hameau de Sainte-Geneviève.

#### Royaucourt

Ce hameau, centré autour de l'église Saint Julien qui se situe sur le point haut du hameau, a vu son urbanisation se développer le long de la rue des anciens vignobles et rue de la dame Jeanne sous la forme d'une urbanisation linéaire et relativement discontinue. Les maisons sont implantées à front de rue avec le fond des parcelles occupé dans la majeure partie des cas pour le jardin. La grande majorité des constructions ne présentent qu'un seul niveau et sont de formes allongées (longères).

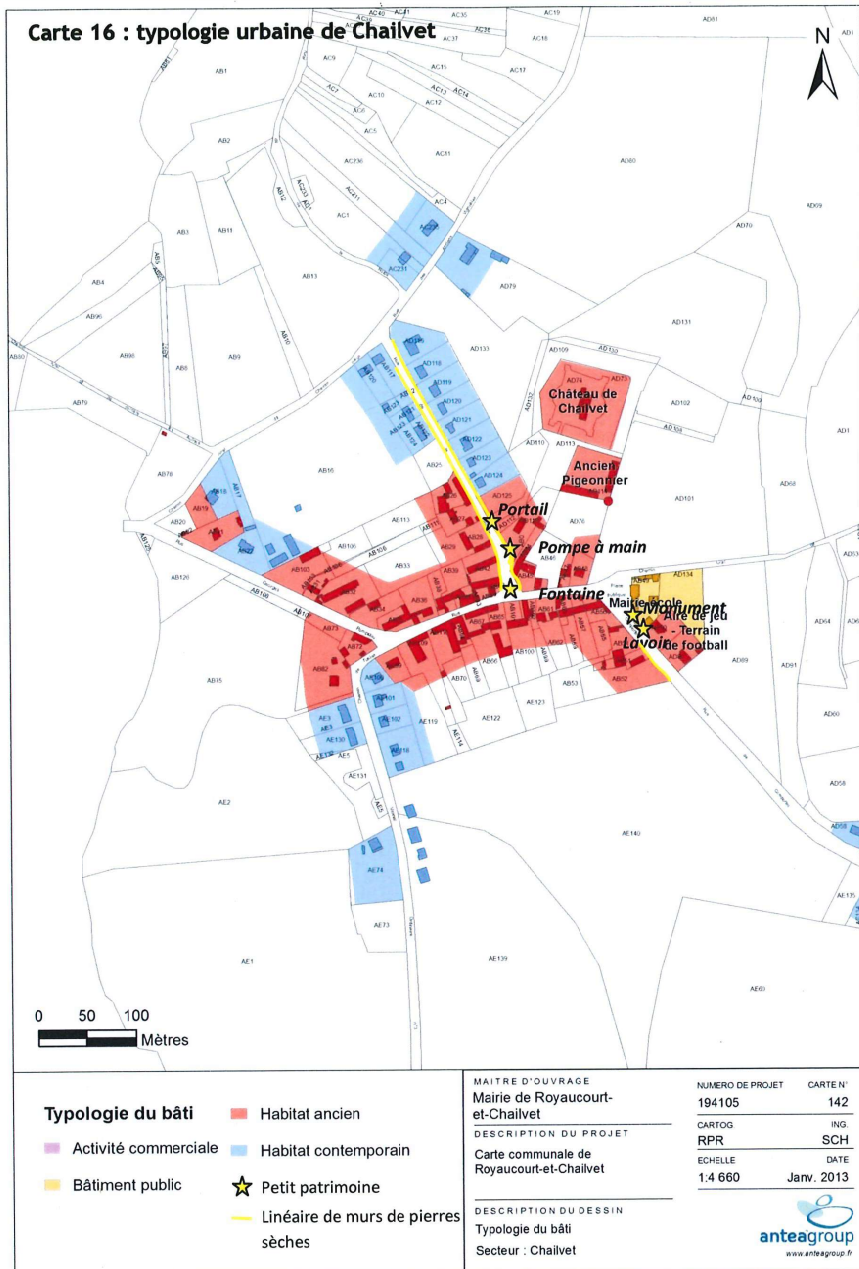
On retrouve un linéaire de murs et murets de pierres sèches bien préservé avec plusieurs portails qui donnent une impression de site bien préservé.

Les espaces boisés se trouvent encore à proximité immédiates, ce site dominant le reste du village permettait à ses habitants de se protéger, il dispose d'une grande qualité architecturale qu'il convient de préserver. On retrouve plusieurs portails et murs de pierres sèches (planche photographique page 13) en entrée et sortie du hameau le long de la rue des anciens vignobles qui présente un grand intérêt architectural et donne à ce hameau une grande qualité paysagère.



Vu sur Royaucourt, les murs de pierres sèches, l'église Saint-Julien et les espaces boisés

Etat initial de l'environnement



**Chailvet**

Chailvet, centré autour de l'ancien château s'est développé de façon linéaire le long de la RD 5 (rue de comportet, de la fontaine et Georges Pompidou), l'urbanisation est ici plus dense que Royaucourt.

On retrouve également plusieurs dents creuses rue de la fontaine, chemin de l'usine et rue et Georges Pompidou. Les constructions sont ici accolées les unes aux autres, avec la présence de murets, murs et portails remarquables notamment rue de la fontaine.

On retrouve du bâti ancien mais également des constructions des années 1960 ainsi que des constructions récentes avec une architecture plus en rupture avec les maisons anciennes. En effet, l'architecture contemporaine (après 1949) a vu des constructions s'implantées au cœur de la parcelle, avec des volumes et une architecture plus simple et diversifiée. Les maisons récentes se sont construites au grès des possibilités et des besoins en prolongement de l'habitat ancien notamment rue de la fontaine, Georges Pompidou et chemin de l'usine.

On retrouve également ici un linéaire de murs et murets de pierres sèches bien préservé rue de la fontaine avec la présence d'un petit patrimoine bien représenté avec la fontaine et la pompe à main rue de la fontaine, le lavoir et le monument rue de Comportet ainsi que le château et l'ancien pigeonnier.



Vu sur l'entrée de Chailvet via la rue de comportet

Etat initial de l'environnement



Planche photographique des équipements publics, du patrimoine remarquable et du petit patrimoine de Royaucourt-et-Chailvet



1 : Eglise



2 : Mairie-école



3 : Pigeonnier et château de Chailvet



4 : Cimetière



5 : Monument



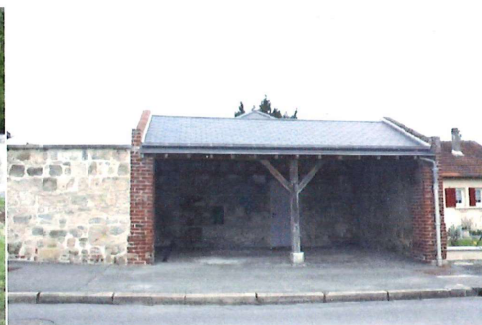
6 : Fontaine



7 : Calvaire



8 : Pompe à main



9 : Lavoir



10 : Aire de jeux et terrain de football



11 : Point tri sélectif

Murs et portails remarquables recensés à Royaucourt-et-Chailvet



1 : Portail et mur situés à l'entrée de Royaucourt rue des anciens vignobles



2 : Portail et mur situés à la sortie de Royaucourt rue des anciens vignobles



3 : Mur situé en entrée de Royaucourt rue des anciens vignobles



4 : Mur situé en sortie de Royaucourt rue des anciens vignobles



5 : Mur et portail situés en sortie de Royaucourt rue des anciens vignobles



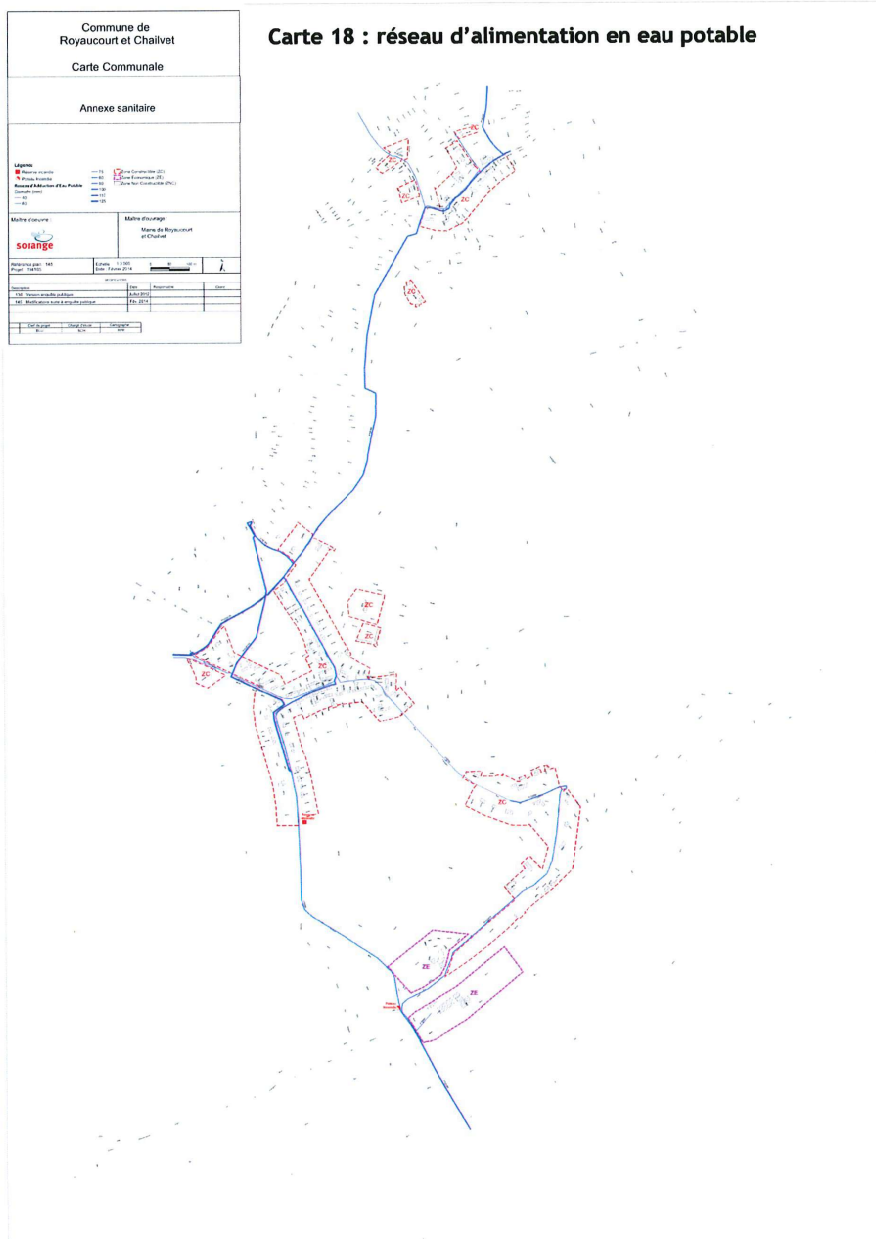
6 : Mur situés au cœur de Chailvet rue de la fontaine



7 : Mur situé au cœur de Chailvet rue de la fontaine



8 : Mur et portail du château situés au cœur de Chailvet rue de la fontaine



**4.1 Réseau d'alimentation en eau potable**

La commune de Royaucourt-et-Chailvet est alimentée en eau potable par le captage d'alimentation (cf. carte 23 page 30) en eau potable de la commune d'Urcel. Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune est composé de différents diamètres (cf. carte annexe sanitaire au format A0 en annexe).

Pour Royaucourt les capacités réseaux ne permettent pas une urbanisation dans de bonnes conditions. En effet, les diamètres sont de faible capacité, et ce secteur ne dispose pas de défense contre l'incendie.

On retrouve :

- un diamètre 60 mm pour la rue de la Dame Jeanne
- un diamètre 53/63 en PVC pour la rue des anciens vignobles.

Pour Chailvet, les diamètres du réseau AEP permettent une urbanisation dans de bonnes conditions ce secteur avec la présence d'une réserve à incendie de 100 m<sup>3</sup> est bien équipé.

On retrouve :

- un diamètre 125 mm pour le chemin creux,
- un diamètre 100 mm rue de la fontaine,
- un diamètre 80 mm le long du chemin de l'usine,
- un diamètre 60 mm pour la rue d'Anizy.

Pour Sainte-Geneviève, les diamètres du réseau AEP permettent une urbanisation dans de bonnes conditions ce secteur avec la présence d'un poteau à incendie près de la casse ATP est bien équipé.

On retrouve :

- un diamètre 90 mm le long de la RD 5,
- un diamètre 75 mm le long de la RD 653.

Le village dispose d'un réseau ancien avec de nombreux diamètres différents (125 à 60 mm) seul les secteurs disposant d'un réseau inférieur à 80 mm devront nécessiter des travaux de renforcement pour permettre une urbanisation dans de bonnes conditions. Royaucourt n'étant pas pourvu de la défense contre incendie et présentant des diamètres de faible capacité, ne peut se développer. La commune n'ayant pas les moyens financiers d'équiper ce secteur du village.

**4.2 Défense incendie**

Royaucourt-et-Chailvet dispose d'un réservoir semi enterré de 100 m<sup>3</sup> et de 1 poteau à incendie (à proximité de la casse ATP) sur l'ensemble de son territoire communal, ces deux ouvrages permettent d'envisager une ouverture à l'urbanisation dans de bonnes conditions pour le secteur de Chailvet et le hameau de Sainte-Geneviève. Royaucourt étant quant à lui dépourvu de défense contre l'incendie. La défense extérieure contre l'incendie est donc satisfaisante pour Chailvet et Sainte-Geneviève.

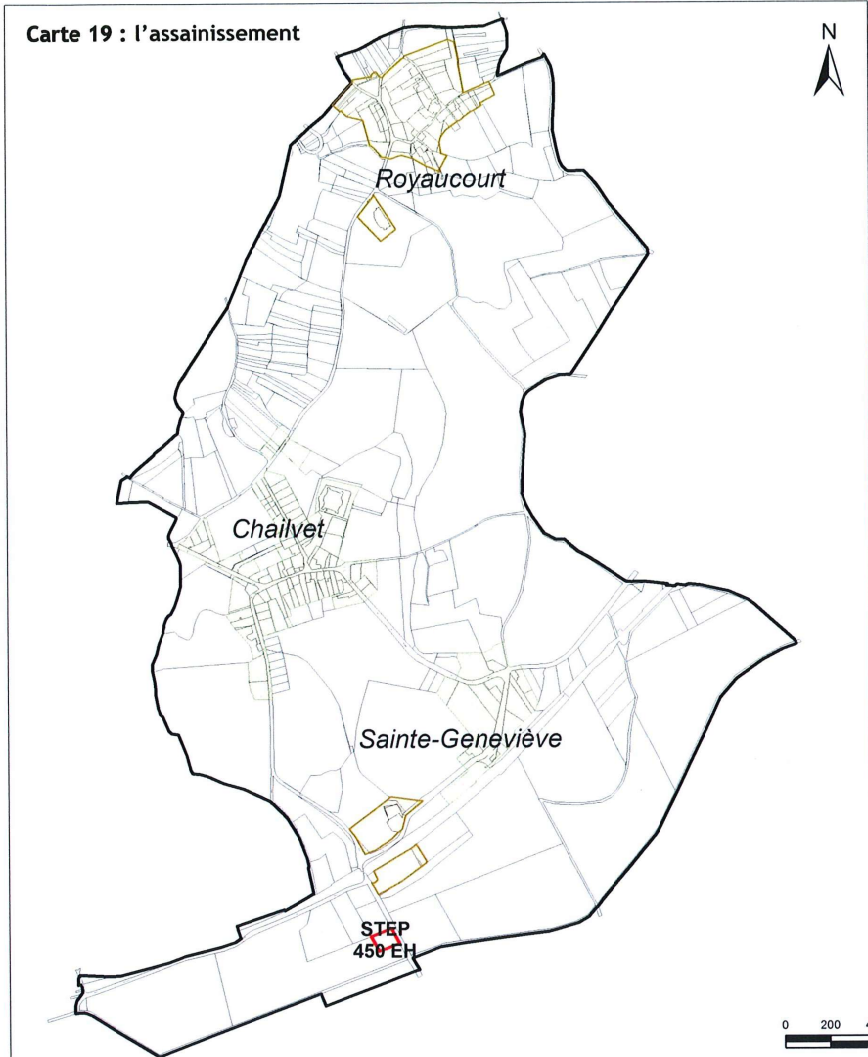
**4.3 Le SDAGE Seine Normandie**

Le territoire communal est par ailleurs concerné par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Les SDAGE ont été instituées par le Loi sur l'eau du 3 janvier 1982, approuvé le 1er décembre 1996 le SDAGE du bassin Seine-Normandie auquel appartient Royaucourt-et-Chailvet fixe trois orientations importantes dans le domaine de la gestion des inondations :

- Orientation D5 : Intégrer les préoccupations liées aux risques inondation (de toute nature) dans les documents de planification à vocation générale.
- Orientation D6 : Renoncer à l'urbanisation dans la zone d'expansion de crues et les zones humides.
- Orientation D9 : Assurer une occupation du territoire qui permette la conservation des zones d'expansion des crues.

Il est essentiel de profiter de la complémentarité qui peut être tirée des documents d'urbanisme et du S.D.A.G.E. A cet égard, on doit considérer le S.D.A.G.E. comme un instrument de cohérence au niveau du bassin. Il faut donc l'intégrer dans la planification de l'urbanisme. En outre, les documents d'urbanisme constituent de fait, pour partie, des documents qui relèvent du domaine de l'eau, notamment pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable, l'assainissement et les risques d'inondations (cf. article 2 de la loi). Sur ces thèmes, les documents d'urbanisme devront donc être établis de manière cohérente avec le S.D.A.G.E.

Carte 19 : l'assainissement



**Zonage d'assainissement**

- Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif
- STEP

MAITRE D'OUVRAGE  
Mairie de Royaucourt-  
et-Chailvet

DESCRIPTION DU PROJET  
Carte communale de  
Royaucourt-et-Chailvet

DESCRIPTION DU DESSIN  
Localisation du  
Zonage d'Assainissement

NUMERO DE PROJET	CARTE N°
194105	141
CARTOG	ING
RPR	SCH
ECHELLE	DATE
1:20 000	Janv. 2013



**4.4 Réseau d'assainissement**

L'assainissement est géré par la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy. Un Service Public d'Assainissement Non Collectif a été mis en place. Il a comme compétence le diagnostic et le contrôle périodique (tous les 8 ans) de toutes les installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communautaire (16 communes) ; ainsi que la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter. La Communauté de Communes des Vallons d'Anizy a l'obligation de délimiter sur son territoire les zones d'assainissement collectif et individuel (loi sur l'Eau du 3 janvier 1992). Elle doit également prendre en charge le contrôle et le suivi des systèmes non collectifs ainsi que les dépenses afférentes grâce au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les nouvelles installations d'assainissement non collectif doivent répondre à l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques et au D.T.U. 64-1.

L'ensemble du village de Royaucourt-et-Chailvet est en 2 types de zonage :

- Pour Royaucourt et une partie du Hameau de Sainte-Geneviève il s'agit d'assainissement non collectif, l'ensemble des habitations de ces 2 entités doivent disposer d'une installation conforme avant le 31 décembre 2012.
- Pour Chailvet et le Hameau de Sainte-Geneviève le zonage est en collectif, les habitations de ce secteur de la commune devront se connecter à la Station d'épuration communale située à la pointe sud du territoire communal.

Royaucourt-et-chailvet, dispose d'une station d'épuration de 450 équivalents habitant de type boue activée elle permet le traitement des eaux usées de Chailvet, une partie du hameau de Sainte-Geneviève et Chaillois.

## **PARTIE 2 : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES ET PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT**

### 1.1 Evolution de la population

Royaucourt-et-Chailvet compte au Recensement Général de la Population (RGP) de 2010, 198 habitants chiffre à prendre en compte comme étant la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (source INSEE).

Depuis 1968, la commune de Royaucourt-et-Chailvet a connu 4 périodes démographiques :

- De 1968 à 1982 la commune connaît une phase de légère croissance de sa population (6 habitants en plus). Cette augmentation s'explique en partie par un solde entrées/sorties positifs et un solde naturel négatif il y a plus d'arrivant sur le territoire que de naissances.
- De 1982 à 1990, Royaucourt-et-Chailvet subit une phase de croissance démographique (+38 personnes), celle-ci s'explique en partie par l'arrivée de nombreux ménages sur le territoire communal ainsi qu'un nombre de naissance plus importants que les décès.
- Entre 1990 et 1999, on observe une période de déficit démographique (-26 personnes), celui-ci s'explique par une perte du dynamisme du bassin d'emploi Laonnois qui se répercute sur les communes proches, de nombreux ménages quittent le territoire communal.
- Depuis 1999 on observe une phase de croissance démographique de la population, celle-ci a en effet augmentée de 9,8% en 10 ans (19 habitants supplémentaires soit 1,9 habitant par an). Sur cette période la commune doit son augmentation de population à l'arrivée de jeunes ménages sur son territoire avec un solde entrées/sorties positifs (+1,3) et un solde naturel négatif. Si l'on analyse l'évolution du nombre de naissances et de décès durant la période 2001 à 2010 on remarque que les décès ont été plus importants que les naissances expliquant ainsi le solde naturel négatif sur la période 1999-2009.

### 1.2 Structure de la population

L'analyse de l'évolution des effectifs des différentes classes d'âge de 1999 à 2009 permet de dégager les mouvements démographiques structurels de la commune et de vérifier dans quelle tendance ils se situent. Royaucourt-et-Chailvet est plutôt dans une tendance de vieillissement de sa population qui s'explique par 3 facteurs.

- Une diminution des deux classes d'âges les plus jeunes, les 0-14 ans et les 15-29 ans. Ces deux classes d'âges représentent plus de 30% de la population communale en 2009.
- La classe d'âge intermédiaire 30-44 ans qui correspondent aux jeunes ménages et en nette diminution entre 1999 et 2009 (de 22 à 17%).
- Les 45-59 ans, les 60-74 ans et les 75 et + sont toutes les 3 en augmentation entre 1999 et 2009, ils représentant plus de 52 % de la population communale.

Les 45-59 ans avec près de 25% de la population communale constitue la tranche d'âge la plus représentée en 2009 à Royaucourt-et-Chailvet.

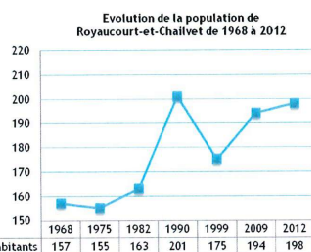
### 1.3 Taille des ménages

L'évolution démographique de la commune a également des répercussions sur la taille des ménages. Au niveau national la tendance structurelle enregistre une baisse du nombre moyen de personnes par logement.

Différents phénomènes permettent d'expliquer cette évolution :

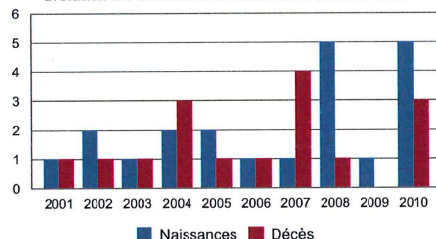
- La croissance du nombre de familles monoparentales ;
- Le phénomène de desserrement familial (départ des jeunes du foyer familial lors de l'entrée dans la vie étudiant ou active) ;
- Le vieillissement de la population.

La diminution de la taille moyenne des ménages a connu différentes périodes qui correspondent aux phases de déficit et de croissance démographique. En 2009, la commune compte en moyenne 2,4 personnes par ménage.



Source Insee RP 2009 et 2010

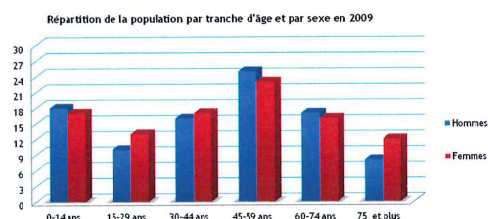
#### Evolution des naissances et décès entre 2001 et 2010



Source Insee RP 2009 et 2010

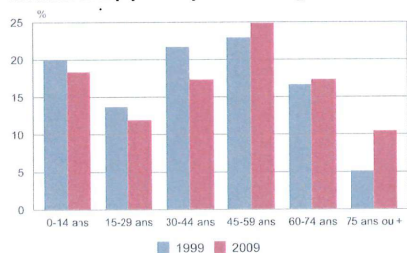
Population	Hommes	%	Femmes	%
Total	94	100,0	100	100,0
0-14 ans	18	19,4	17	17,3
15-29 ans	10	10,2	13	13,5
30-44 ans	16	17,3	17	17,3
45-59 ans	25	26,5	23	23,1
60 à 74 ans	17	18,4	16	16,3
75 ans et +	8	8,1	12	12,5

Source Insee RP 2006



Source Insee RP 2009

#### Evolution de la population par tranche d'âge entre 1999 et 2009



Source Insee RP2009

Années	Nombre moyen d'occupants par résidences principales
1968	3,14
1975	3,59
1982	2,96
1990	3,05
1999	2,57
2009	2,40

Source Insee RP 2009

# Rapport de présentation carte communale de Royaucourt et Chailvet

## 2. Caractéristiques économiques

### 2.1 Emploi

En 2009, on recensait une augmentation de la population active, avec plus de 10,7% d'augmentation (+ 13). Le taux d'activité a également augmenté entre 1999 et 2009 passant de 71,3 % à 76,2 %. Parallèlement le taux de chômage est en forte diminution passant de 13 à 9,7 %.

Tous ces éléments témoignent du nouveau dynamisme économique du bassin d'emploi du Laonnais. Royaucourt-et-Chailvet bénéficie de la proximité immédiate de ce bassin d'emploi en pleine mutation. Néanmoins, le nombre d'actifs ayant un emploi dans la zone d'emploi de Laon a légèrement diminué entre 1999 et 2009 (- 2). Les actifs de Royaucourt-et-Chailvet doivent se déplacer davantage pour aller travailler.

Royaucourt-et-Chailvet apparaît comme ayant principalement une vocation résidentielle.

En effet :

- l'indicateur de concentration d'emploi dans la zone (nombre d'emplois offerts dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est en diminution (de 48,5 % à 36,8 %) ;
- le nombre d'actifs ayant un emploi dans le village augmente (de 5 à 10) entre 1999 et 2009 ;
- la grande majorité des actifs résidents dans la commune, travaillent à l'extérieur (88,6%).

Les emplois de la commune occupent seulement un neuvième des résidents actifs de la commune, la plupart en lien avec la casse automobile. Une majorité des actifs résidents travaille donc dans les pôles d'emploi proches (Laonnais), dans les domaines du service, du commerce et de l'administration.

### 2.2. Secteurs d'activités

La commune dispose de diverses activités économiques sur le territoire communal on retrouve :

- 2 entreprises d'éclairage public : De Buttet Pierre-Régis et Expanselec J.Wiart ;
- 1 garagiste, entretien, vente d'occasion de véhicule et casse automobile l'entreprise ATP ;
- 1 chauffagiste System SARL rue de Comportet ;
- 1 entreprise de travaux d'installation électrique Entreprise Delahaigüe Alexis ;
- 1 expert d'art De Buttet Patrick ;
- 1 infirmière Nokerman Marie-Agnès ;
- 1 entreprise de toilettage canin Van Mullem Isabelle.

	Population de 15 à 64 ans par type d'activité	
	1999	2009
<b>Population active (15-64 ans)</b>	108	121
<b>Nombre d'emplois dans la zone d'emploi de Laon</b>	33	31
<b>Actifs ayant un emploi dans la zone</b>	68	85
<b>Indicateur de concentration d'emploi (%)</b>	48,5	36,8
<b>Chômeurs</b>	10	9
<b>Taux d'activité (%)</b>	71,3	76,2
<b>Taux de chômage (%)</b>	13	9,4

Source Insee RP 2009

**Taux de chômage** : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme ...

**Zone d'emploi** : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

Activités et emploi de la population de 15 à 64 ans en 2009	Population active	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>121</b>	<b>92</b>	<b>76,2</b>	<b>84</b>	69,0
15 à 24 ans	13	9	42,9	5	35,7
25 à 54 ans	75	68	91,0	61	82,1
55 à 64 ans	33	18	55,9	17	52,9

Source Insee RP 2009

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	1999	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>68</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>100</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	5	7,4	10	11,4
dans une commune autre que la commune de résidence	63	92,6	75	88,6
située dans le département de la résidence	60	88,2	72	85,2
située dans un autre département de la région de résidence	1	1,5	3	3,4
située dans une autre région en France métropolitaine	2	2,9	0	0,0
située dans une autre région hors de France métropolitaine (DOM, TOM, étranger)	0	0,0	0	0,0

Source Insee RP 2009

L'emploi selon le secteur d'activité en 2006	Zone d'emploi Laonnais	Région picardie	France
Agriculture	5,3	4,1	3,5
Industrie	11,5	20,4	15,2
Construction	7,5	6,1	6,4
Tertiaire	75,8	69,3	75,8

Source Insee RP 2006

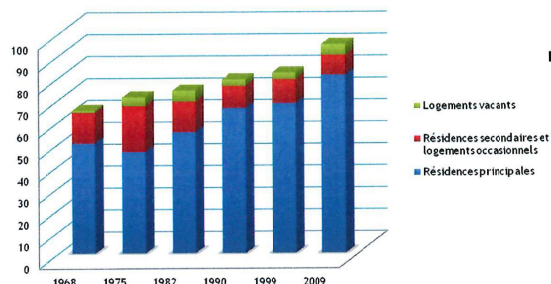


Chauffagiste System SARL et entreprise Delahaigüe



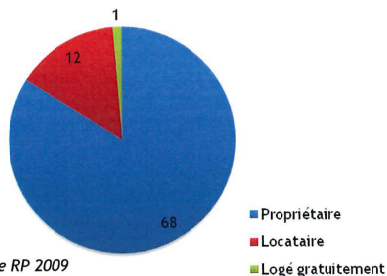
Garage ATP

Evolution du parc de logements de 1968 à 2009



Source Insee RP 2009

Statut d'occupation des résidences principales en 2009

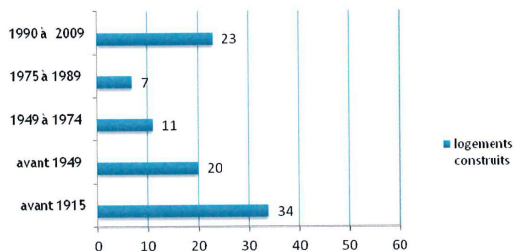


Source Insee RP 2009

	1968		1975		1982		1990		1999		2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Parc de logements</b>	65	100	72	100	73	100	79	100	82	100	95	100
<b>Résidences principales</b>	50	76,9	46	63,9	55	75,3	66	83,6	68	82,9	81	85,2
<b>Résidences secondaires</b>	14	21,5	21	29,2	14	19,2	10	12,6	11	13,4	9	9,5
<b>Logements vacants</b>	1	1,6	5	6,9	4	5,5	3	3,8	3	3,7	5	5,3

Source Insee RP 2009

Epoques de construction du parc immobilier



Source Insee RP1999 et 2009



Exemple de logement construit avant 1915



Exemple de logement construit avant 1949



Exemple de logement construit après 1990

### 3.1 Evolution du parc de logements

Le parc de logements de Royaucourt-et-Chailvet a suivi l'évolution de la population, il a donc fortement augmenté depuis 1968. Il est composé essentiellement de résidences principales (85,2%) représentées par des maisons individuelles. Le taux de logements vacants (5,3%) est légèrement supérieur à celui du département (5,2%) et évolue peu depuis 3 décennies, ce qui peut s'expliquer par une vacance bloquée par les propriétaires.

### 3.2 Structure du parc de logements

L'analyse de la structure par âge du parc de logements permet de visualiser les grandes périodes de production de logements sur la commune ainsi que la fréquence de renouvellement du parc.

Globalement Royaucourt-et-Chailvet a connu 3 grandes phases dans le développement de son parc de logements :

1. Avant 1915 : le village a souffert durant la première Guerre Mondiale mais a été relativement épargné puisque plus de 35% du parc de logement est antérieur à 1915 présentant une architecture de qualité avec des toitures en ardoises et des façades en grès, moellons ou pierre de taille ;
2. Avant 1949 : en 2009 plus de 21% du parc de logements a été construit entre 1915 et 1949, le village dispose donc d'un bâti construit avant 1949 présentant une architecture de qualité avec des toitures en ardoises et des façades en briques typique de la reconstruction ;
3. De 1990 à 2009, sous l'impulsion du phénomène de rurbanisation et pour accompagner la période de croissance démographique, la demande en logements croît (+23 logements) sur la commune et se traduit par une augmentation du parc de logements. Implantée de façon diffuse au cœur du village, les formes et l'architecture contemporaine ont également diversifiés le paysage urbain du village.

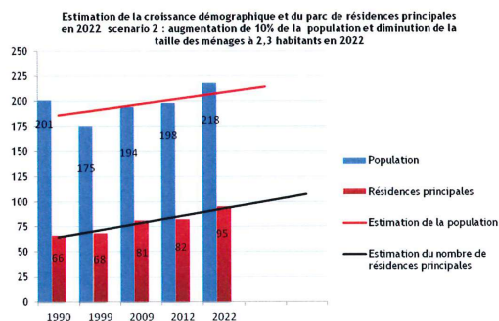
Le village est donc structuré par deux grands types de logements ; les logements anciens (antérieur à 1949) qui représentent 56,8% du parc et les logements contemporains (postérieur à 1949) qui représentent 43,2% offrant ainsi un paysage architectural diversifié.

### 3.3 Statut des occupants

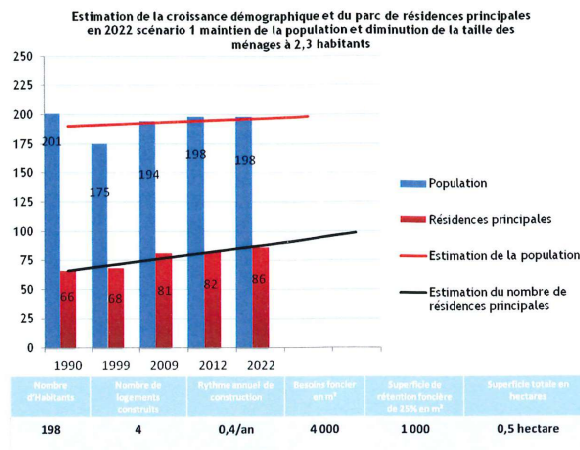
La grande majorité des occupants des résidences principales sont propriétaires, 83,9 %, 14,8% sont locataires et 1,3 % sont logés à titre gratuits.

Comparaison de l'évolution du parc de logements avec la croissance démographique de 1982 à 2010	1982/1990	1990/1999	1999/2009
Croissance de la population (valeur ajoutée)	+38	-26	+19
Croissance de la population (%)	+23,31	-12,93	+10,85
Croissance du parc de résidences principales (Valeur ajoutée)	+11	+2	+13
Croissance du parc de résidences principales (%)	20,00	3,03	19,11

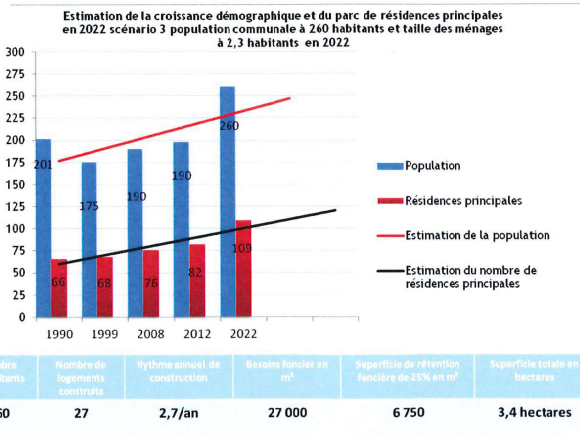
Source Insee RP1999 et 2009



Nombre d'habitants	Nombre de logements construits	Rythme annuel de construction	Besoins foncier en m <sup>2</sup>	Superficie de rétention foncière de 25% en m <sup>2</sup>	Superficie totale en hectares
218	13	1,3/an	13 000	3 250	1,63 hectares



Nombre d'habitants	Nombre de logements construits	Rythme annuel de construction	Besoins foncier en m <sup>2</sup>	Superficie de rétention foncière de 25% en m <sup>2</sup>	Superficie totale en hectares
198	4	0,4/an	4 000	1 000	0,5 hectare



Nombre d'habitants	Nombre de logements construits	Rythme annuel de construction	Besoins foncier en m <sup>2</sup>	Superficie de rétention foncière de 25% en m <sup>2</sup>	Superficie totale en hectares
260	27	2,7/an	27 000	6 750	3,4 hectares

Détermination des objectifs quantitatifs de la commune	Estimation du nombre de parcelles	Superficie totale		Superficie moyenne à la parcelle en m <sup>2</sup>	Estimation du nombre de maisons	Estimation du nombre d'habitants supplémentaires
		m <sup>2</sup>	Ha			
Estimation des dents creuses	15	22 362 m <sup>2</sup>	3,45	1491	15	34

#### 4.1 Analyse de l'évolution démographique de 1982 à 2009

Le parc de logements de Royaucourt-et-Chailvet a suivi l'évolution de la population, il a donc fortement augmenté (+22 logements) sur la période 1982-2009 pour accompagner la demande et la croissance démographique.

#### 4.2 Les perspectives d'évolution

Royaucourt-et-Chailvet a vu sa population augmentée de façon conséquente sur la période 1982 à 2009 (+31 habitants).

En effet, durant cette période la commune connaît une augmentation d'un peu plus d'un nouvel habitant (1,14) par an pendant 27 ans. La population communale est dans une période de croissance démographique.

Trois scénarios ont été étudiés pour déterminer les perspectives d'évolution démographique et du parc de résidences principales.

Le scénario 1 correspond à un maintien de la population qui s'accompagne d'une diminution de la taille des ménages de 2,4 à 2,3 habitants par logement sur la période 2012-2022. Il serait alors nécessaire de construire 4 logements et de réserver 0,5 hectare de surface urbanisable sur la base de 1 000 m<sup>2</sup> par logement et de 25% de rétention foncière.

Le scénario 2 correspond à une augmentation de 10% de la population qui s'accompagne d'une diminution de la taille des ménages à 2,3 habitants par logement sur la période 2012-2022. Il serait alors nécessaire de construire 13 logements et de réserver 1,63 hectare de surface urbanisable sur la base de 1 000 m<sup>2</sup> par logement et de 25% de rétention foncière.

Le scénario 3 correspond à un objectif communal de 260 habitants à horizon 2022 qui s'accompagne d'une diminution de la taille des ménages à 2,3 habitants par logement. Il serait alors nécessaire de construire 27 logements et de réserver 3,4 hectares de surface urbanisable sur la base de 1 000 m<sup>2</sup> par logement et de 25% de rétention foncière.

#### 4.3 Les besoins

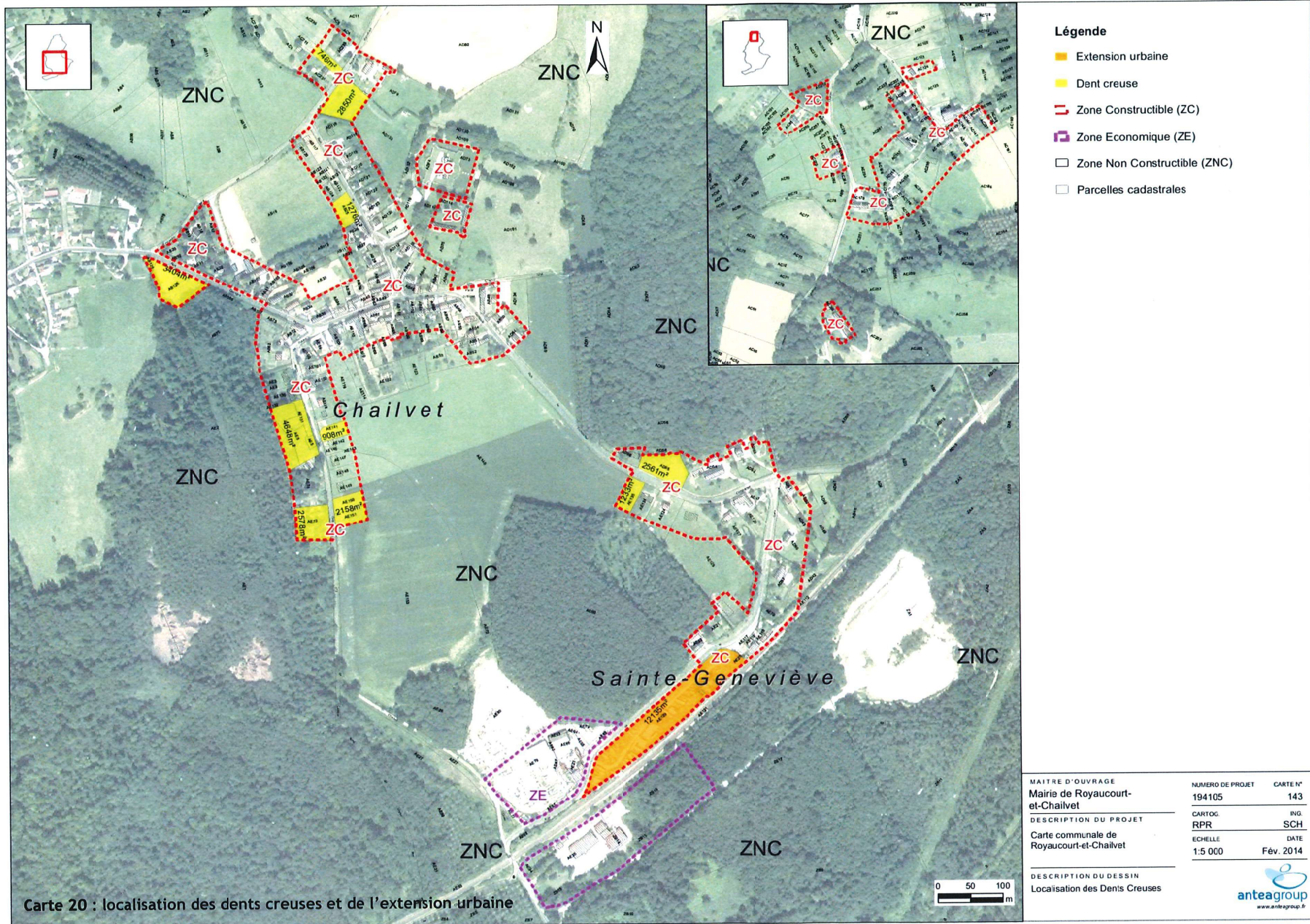
De 1982 à 2009 le rythme de construction moyen est de moins de 1 logement (0,81) construit tous les ans.

La commune souhaite augmenter sa population et atteindre 260 habitants en 2022. Pour atteindre cet objectif, Royaucourt-et-Chailvet doit prévoir l'accueil de 62 habitants supplémentaires (198 habitants pour la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013) et assurer un rythme de construction de 2,7 logements par an, rythme nettement supérieur au rythme de construction actuel de la commune sur la période 1982 à 2009.

Si l'on transforme ces besoins de logements en consommation de terrains, en tenant compte d'une taille moyenne de parcelles de 1 000 m<sup>2</sup> (taille moyenne des parcelles) et une rétention foncière de 25%. Les besoins en consommation de terrain sont de l'ordre de 3,4 hectares.

La commune dispose pour le moment de 22 362 m<sup>2</sup> de dents creuses ; cette superficie est insuffisante pour répondre à l'objectif communal ; c'est pourquoi les élus ont prévu une ouverture à l'urbanisation de 12 135 m<sup>2</sup> afin de laisser la possibilité à un projet de lotissement de 15 lots de voir le jour. L'ensemble des superficies disponibles à l'urbanisation est donc de 3.4 hectares.

# Rapport de présentation carte communale de Royaucourt et Chailvet



## **PARTIE 3 : JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET EVALUATION DES INCIDENCES**

### 1.1 Les conclusions du diagnostic

Le diagnostic préalablement établi nous permet d'énoncer une série d'enjeux présents sur le territoire de Royaucourt-et-Chailvet que la Carte Communale doit prendre en considération.

Le diagnostic a permis d'établir les conclusions suivantes :

Les principales caractéristiques et enjeux de la commune sont :

- un territoire rural dominé par les espaces boisés ;
- un territoire bien desservi et proche de bassins d'emplois ;
- un territoire dont la population augmente depuis 1999 ;
- quelques activités économiques ;
- un potentiel de dents creuses important notamment sur Chailvet et le Hameau de Sainte-Geneviève qui permet de conforter la morphologie urbaine ;
- un projet de lotissement sur le hameau de Sainte-Geneviève qui nécessite une ouverture à l'urbanisation.

La commune de Royaucourt-et-Chailvet essentiellement rurale souhaite aujourd'hui :

- un développement le plus harmonieux possible ;
- accueillir de nouveaux habitants et permettre le développement du village, environ 62 habitants supplémentaires en 10 ans ;
- permettre le maintien des activités existantes et des services publics ;
- valoriser son patrimoine naturel.

### 1.2 Les choix retenus

1. En matière de besoin :

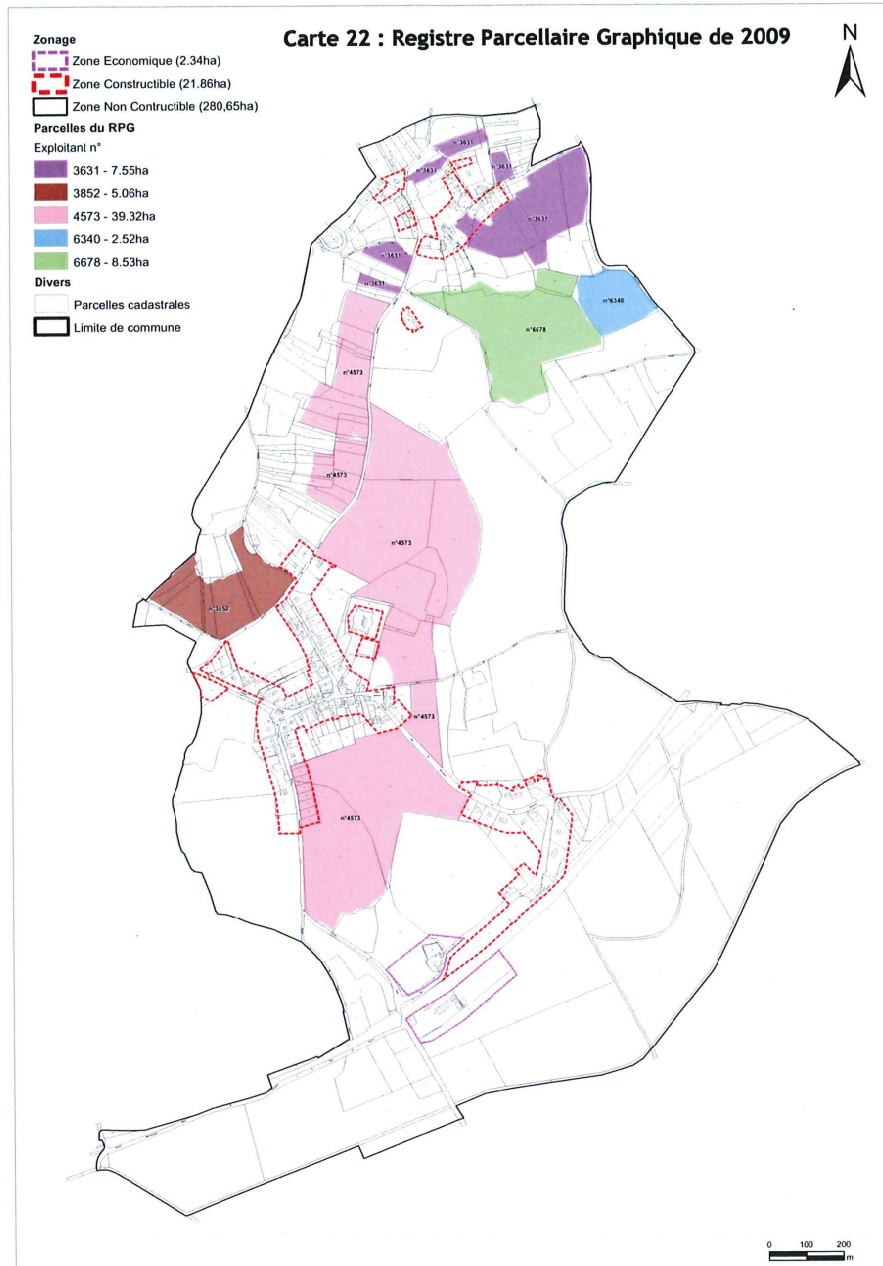
- de 1990 à 2009 le rythme de construction moyen est de 0,81 logement construit par an,
- l'**objectif** en matière de population est de **260 habitants en 2022** ;
- il faut donc **prévoir** l'accueil de **62 habitants supplémentaires** (198 habitants pour la population actuelle au dernier recensement de 2009) ;
- et **construire** environ **27 logements** sur la période de 2012-2022 pour répondre à l'objectif communal ;
- ce qui correspond à un **rythme de construction annuel de 2,7 logements**, (rythme de construction passant de 0,81 à 2,7 pour répondre à l'objectif communal) ;
- soit une **consommation totale** de terrains de **3,4 hectares**, en tenant compte d'une taille moyenne de parcelles de 1000 m<sup>2</sup> et 25% de rétention foncière ;
- **15 dents creuses pour une superficie de 22 362 m<sup>2</sup>** ont été identifiées.
- **1 ouverture à l'urbanisation de 12 135 m<sup>2</sup>** pour permettre la réalisation d'un projet de lotissement de 15 lots

**Le projet communal représente donc une superficie totale de 3,4 hectares incluant l'ensemble des dents creuses.**

2. L'élaboration du projet :

- 4 réunions au sein de la commission urbanisme de la commune ont été mises en place pour élaborer le projet de carte communale ;
- les mesures prises pour élaborer le plan de zonage sont les suivantes :
- **principe d'égalité** du citoyen devant la loi ;
- **profondeur de 50 m des parcelles** à partir du front de rue **ou limite de la parcelle si la profondeur est inférieure à 50 m** pour éviter toute urbanisation en double rideau génératrice de conflits de voisinage ;
- **renforcer la continuité du front urbain et la morphologie urbaine** de Royaucourt-et-Chailvet ;
- **la préservation de son identité rurale** ;
- une réflexion sur le devenir de la commune à horizon 10 à 15 ans ;
- **densifier l'habitat et limiter la consommation de foncier** ;
- **permettre la réalisation d'un projet de lotissement de 15 lots sur le Hameau de Sainte-Geneviève** et le développement d'un projet économique à l'Ouest du Hameau de Sainte Geneviève par une zone classée en Secteur Economique.





**Analyse de l'importance de l'activité agricole**

D'après le Registre Parcellaire Graphique de 2009 la superficie totale des îlots agricoles représente environ 62,98 hectares soit 20,65% de la superficie totale de Royaucourt-et-Chailvet (304 hectares). La superficie de la Zone Constructible est d'environ 26,49 hectares soit 8,69% de la superficie communale.

L'impact du projet communal sur l'activité agricole en 2009 est moindre dans la mesure où il n'existe plus de siège d'exploitation agricole à Royaucourt-et-Chailvet et que la superficie agricole représente 20,65% de la superficie totale du village.

De plus, les 10 249 m<sup>2</sup> de superficie agricole ouverte à l'urbanisation ne représentent environ que 0,34% de la superficie totale communale et 1,63% des îlots agricoles déclarés en 2009.

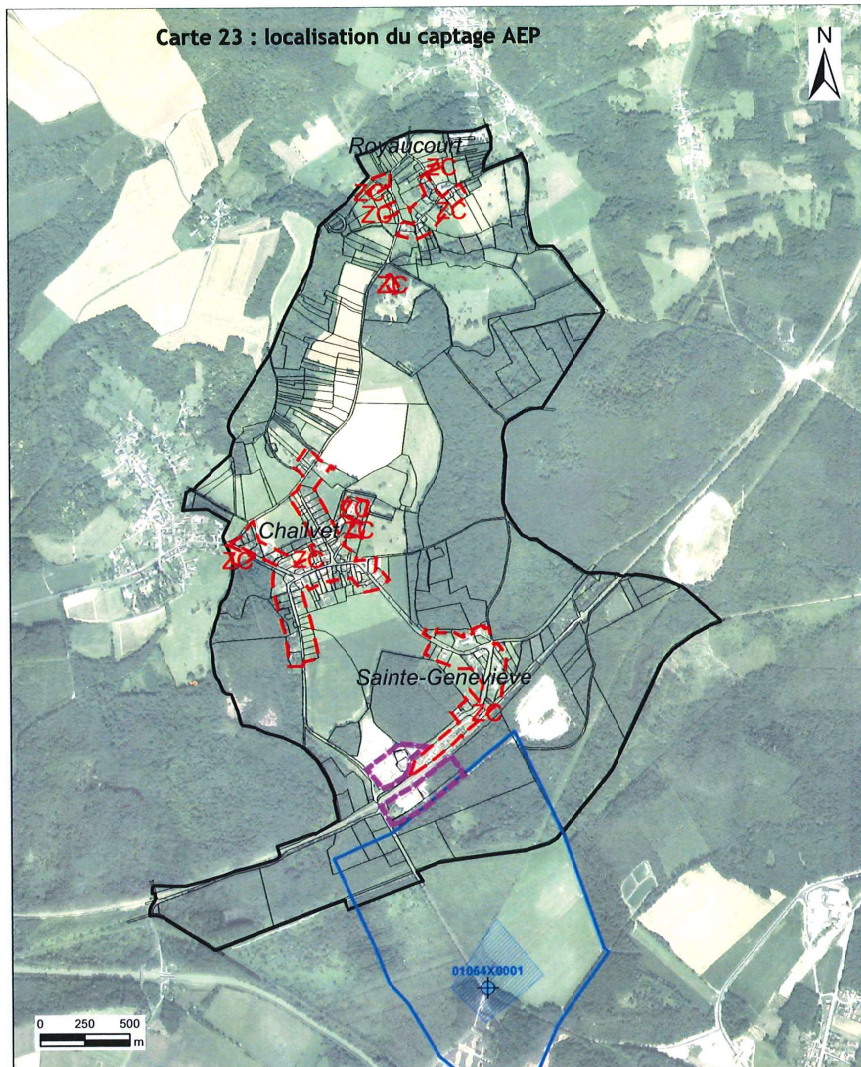
Seul 474 m<sup>2</sup> des terres agricoles déclarées en 2009 au Registre Parcellaire Graphique sont ouvertes à l'urbanisation et ont une réelle valeur agricole car il s'agit de parcelles cultivées, les autres parcelles sont soit des friches pour 1002 m<sup>2</sup> soit des pâtures pour 8773 m<sup>2</sup>.

Il est à rappeler que la déclaration de ses terres agricoles a évolué en 2012 mais n'est pas encore disponible, vous trouverez en annexe une carte de localisation des parcelles agricoles sur la base des données mairies.

Dans ce cadre seul 2850 m<sup>2</sup> sont consommées sur une parcelle aujourd'hui en pâture.

L'objectif de population de 260 habitants à horizon 10 à 15 ans n'aura pas d'incidence significative sur l'activité agricole.

Justification des choix retenus



### 3.1 Ressource en eau

Le captage alimentant la commune de Royaucourt-et-Chailvet est situé à Urcel aux coordonnées (lambert 2 étendu) X : 687369 m et Y : 2500718 m. Il est limitrophe de la commune. L'urbanisation de Royaucourt et Chailvet n'est cependant pas incluse dans les périmètres de protections, qu'ils soient immédiats, rapprochés ou éloignés, de ce fait le projet de carte communale n'aura donc pas d'impact. Ce captage est inscrit comme captage prioritaire du grenelle de l'environnement. La consommation actuelle (données transmises par Veolia) annuelle est de 9414 m<sup>3</sup> environ pour une population de 190 habitants (source Syndicat du Pont Oger) ce qui représente environ 25,79 m<sup>3</sup> par jour.

Pour une population portée à 260 habitants la consommation annuelle est estimée à 12 881 m<sup>3</sup>. On passe donc à une consommation de 35,29 m<sup>3</sup> par jour soit une augmentation de 9,5 m<sup>3</sup> par jour de consommation d'eau potable. Le captage d'Urcel est protégé par une DUP du 21/04/1987. L'autorisation n'indique pas de volumes journaliers mais seulement un volume horaire correspondant au volume des pompes soit 25 m<sup>3</sup>/heure.

ROYAUCOURT ET CHAILVET	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	177	182	182	191	190	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	94	97	96	101	104	3,0%
Volume vendu (m3)	10 184	8 538	7 875	8 135	9 414	15,7%

De gros travaux sont en cours d'étude pour le syndicat de Pont Oger, ils concernent les points suivants.

- rénovation du pompage, de la déferrisation, mise en place de traitement d'élimination du fluor,
- une augmentation des pompages est prévue pour tenir compte des volumes consommés par le traitement, environ 10% des volumes pompés, de la mise en place d'un camping à Monampeuil, d'éventuelles nouvelles communes alimentées.
- de ce fait une révision de la procédure de périmètres de protection va être lancée afin de corriger au mieux les besoins à l'autorisation.

Aucun risque de limitation des volumes d'eaux destinées à la consommation humaine n'est dès lors envisageable.

L'objectif de population de 260 habitants à horizon 10 à 15 ans n'aura pas d'incidence significative sur les capacités d'alimentation en eau potable.

### 3.2 Eaux usées

L'ensemble du territoire communal de Royaucourt-et-Chailvet est soit en Assainissement Non Collectif soit en zonage collectif :

- Pour Royaucourt et une partie du Hameau de Sainte-Geneviève il s'agit d'assainissement non collectif, l'ensemble des habitations de ces 2 entités doivent disposer d'une installation conforme avant le 31 décembre 2012.
- Pour Chailvet et le Hameau de Sainte-Geneviève le zonage est en collectif, les habitations de ce secteur de la commune devront se connecter au réseau pour être gérées par la Station d'épuration communale.

L'équipe municipale a souhaité avant tout y conforter la morphologie urbaine existante et densifier les dents creuses du village. Aucune parcelle ouverte à l'urbanisation n'aura une superficie inférieure à 600 m<sup>2</sup>. De plus la profondeur des parcelles de 50 m permet la mise en place de système d'Assainissement Non Collectif. Par ailleurs la Station d'épuration du village est dimensionnée pour un équivalent de 450 habitants.

L'objectif de population de 260 habitants à horizon 10 à 15 ans n'aura pas d'incidence significative sur les eaux usées qui seront gérées à via un de connexion au réseau existant pour être traité par la station d'épuration communal.

### 3.3 Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sur la commune de Royaucourt-et-Chailvet est organisée via un dispositif d'infiltration à la parcelle.

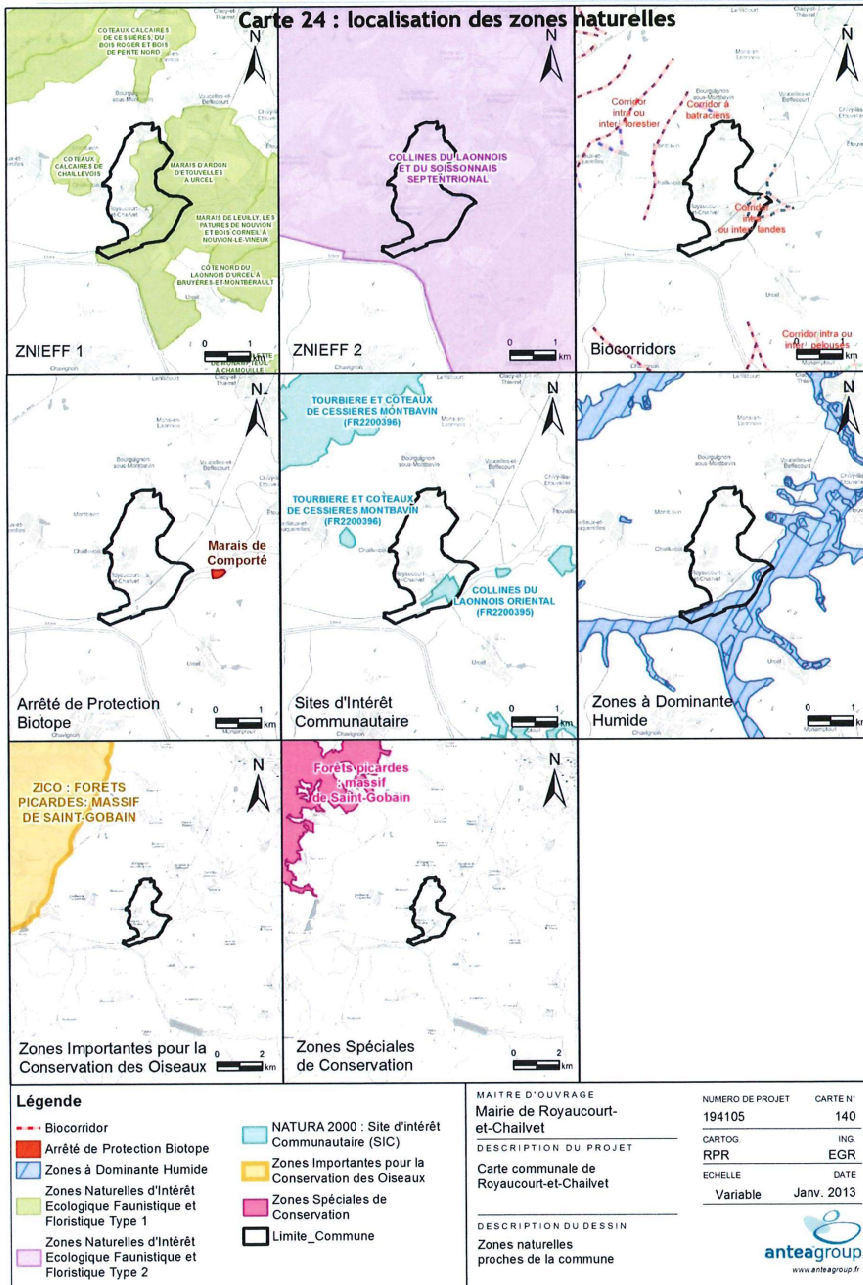
La construction d'environ 27 logements supplémentaires ne va pas entraîner une augmentation du phénomène de ruissellement induite par de nouvelles imperméabilisations du sol (construction des maisons, eaux de toiture, voirie interne). En effet, les élus veilleront à la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales à la parcelle aussi bien pour les dents creuses que pour le projet de lotissement conformément à l'article 10 du SPANC de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy.

La Communauté de Communes des Vallons d'Anizy compétente dans la gestion des eaux pluviales demande aux aménageurs (particuliers et lotisseurs) la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des eaux pluviales ou toute autre technique alternatives sur la parcelle via l'article 10 de son règlement du SPANC.

La grande majorité des parcelles ouvertes à l'urbanisation ne présenteront pas de productions d'eaux pluviales très importantes. En effet, l'objectif communal est avant tout de densifier le tissu urbain par la construction des dents creuses. Seul un projet de lotissement éventuel sur la rue de la gare peut nécessiter une gestion particulière des eaux pluviales (gestion des eaux de voirie par noues ou fossés, bassin de rétention ou d'infiltration des eaux de toiture).

L'objectif de population de 260 habitants à horizon 10 à 15 ans n'aura pas d'incidence significative sur les eaux pluviales qui seront gérées à la parcelle via les techniques préconisées par la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy.

<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">■</span> Zone Constructible (ZC)</li> <li><span style="color: purple;">■</span> Zone Economique (ZE)</li> <li><b>Captage AEP 0106-4X-0001 (ARS02)</b></li> <li><span style="color: blue;">■</span> Périmètre de protection éloigné</li> <li><span style="color: blue;">■</span> Périmètre de protection rapproché</li> </ul>	<p>MAITRE D'OUVRAGE Mairie de Royaucourt-et-Chailvet</p> <p>DESCRIPTION DU PROJET Carte communale de Royaucourt-et-Chailvet</p> <p>DESCRIPTION DU DESSIN Localisation du captage n°0106-4X-0001</p>	<p>NUMERO DE PROJET    CARTE N° 194105                    144</p> <p>CARTOG.                    ING. RPR                            SCH</p> <p>EHELLE                    DATE 1:25 000                    Fév. 2014</p> <p style="text-align: right;"><b>anteagroup</b> <small>www.anteagroup.fr</small></p>
---	---	--



### 3.4 Inondations

Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques n'est en cours sur le territoire communal. 2 secteurs du village sont susceptibles de connaître des coulées boueuses. Le premier se situe à Chailvet à l'entrée du chemin rural dit du champ au lieu dit derrière l'école pour continuer jusqu'à la rue de la gare. Le second se situe à Chailvet au lieu dit le Rocroy, le long de chemin vicinal dit de Chailvet à Urcel.

Le projet urbain de Royaucourt-et-Chailvet n'aura pas d'incidences sur les risques inondations par débordement et ruissellement dans la mesure où les secteurs d'ouverture à l'urbanisation ne sont pas concernés par ces risques.

L'objectif de population de 260 habitants à horizons 10 à 15 ans n'augmentera pas le risque d'inondation déjà peu important sur Royaucourt-et-Chailvet.

### 3.5 Présentation des milieux naturels

#### 3.5.1 Les espaces naturels présentant un intérêt écologique

On retrouve la présence de 2 Zones d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques. Il s'agit de :

- 1 Znieff de type 1 : « Marais d'Ardon, d'Etouvelles à Urcel »
- 1 Znieff de type 2 : « Collines du Laonnais et du Soissonnais Septentrional »
- 1 Corridor écologique potentiel « N° 02661 »

A proximité immédiate du territoire communal (à 1 km) on retrouve :

- 5 ZNIEFF de type 1,
- 1 ZICO : « Forêts Picardes : massif de Saint-Gobain »
- Plusieurs corridors biologiques
- 1 Arrêté de Protection de biotope « Marais de Comporté »
- 1 Zones Spéciale de Conservation (Natura 2000) : « Forêts Picardes : massif de Saint-Gobain »
- 1 Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000) : « Tourbières et coteaux de Cessières Montbavin »

#### 3.5.2 Zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels désignés dans tous les pays de l'Union Européenne. Il a pour but de préserver les habitats et les espèces animales et végétales les plus rares ou les plus fragiles considérés comme « d'intérêt communautaire », afin de les maintenir ou de les rétablir dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités humaines. La gestion des sites cherche donc, par l'intermédiaire de contrats Natura 2000, à concilier la préservation des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui sont exercées sur ces territoires.

Le territoire de Royaucourt-et-Chailvet est concerné par le site Natura 2000 « Collines du laonnais oriental » n°FR22000395 qui est une ZSC (Zone Spéciale de Conservation) désignée au titre de la directive Habitats 92/43/CEE. Elle comprend plusieurs entités (40 fragments sur 30 communes). Sa superficie totale est de 1 378 hectares. **Une petite partie du SIC se situe sur la commune de Royaucourt-et-Chailvet, cette surface représente 22,57 ha.**

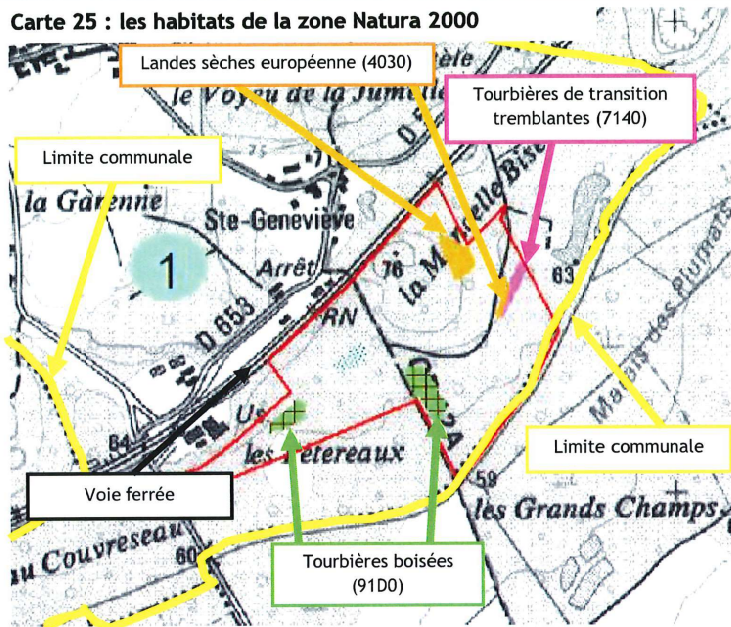
Le site des « Collines du Laonnais Oriental » a été proposé comme site d'importance communautaire (pSIC) en mars 1999, et est devenu SIC en décembre 2004. Il est formé d'un ensemble de coteaux, vallées et plateaux calcaires. La variété des substrats, combinée à une géomorphologie particulière ont permis la présence d'habitats naturels remarquables variés ainsi que d'une flore riche, patrimoniale et également variée.

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DCCOB », sont établis sur chaque site. Ce DCCOB comprend :

- un état des lieux du site : il s'agit d'un inventaire des richesses patrimoniales, d'un relevé des activités socio-économiques se déroulant sur la zone concernée et d'une analyse de leurs interactions ;
- les enjeux et les objectifs visant à répondre au « bon état de conservation » des espèces et des habitats ayant justifié le classement du site ;
- le plan d'actions qui constitue la traduction opérationnelle des objectifs retenus. Cette partie définit les prescriptions de gestion, les modalités financières nécessaires à la réalisation du plan et les modalités d'évaluation et de suivi de l'impact de ces actions.

Ce document est élaboré par l'« opérateur », qui en est le maître d'œuvre, désigné par le Comité de Pilotage (Copil). Le Copil est également en charge de la validation du Docob, avant son approbation définitive intervenant par arrêté préfectoral. Pour le site « Collines du laonnais oriental », le DCCOB est en cours d'élaboration et n'est pas encore approuvé par arrêté préfectoral. Les données présentées ici se basent donc sur la version non validée du DCCOB. Le diagnostic s'est déroulé en 2006 et a fait l'objet de compléments en 2007.

Carte 25 : les habitats de la zone Natura 2000



Code Habitats	Nom Habitats	Recouvrement	Localisation
<b>6 – Formations herbacées naturelles et semi-naturelles</b>			
<b>62 – Formations herbacées sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement</b>			
6210*	Formations herbacées sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (* sites à orchidées remarquables)	3 %	
<b>7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais</b>			
<b>71 – Tourbières acides à sphaigne</b>			
7140	Tourbières de transition et tremblants	0 %	
<b>9 – Forêts</b>			
<b>91 – Forêts de l'Europe tempérée</b>			
91D0*	Tourbières boisées	1,3 %	

*Habitats prioritaires (en gras) : habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

3.5.2.1 Habitats

L'annexe I de la directive Habitats liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques ;
- présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Sur la ZSC ont été dénombrés 21 habitats d'intérêt communautaire dont 7 prioritaires. Les habitats les plus représentés sont les habitats forestiers, qui représentent plus de 71% de la surface du site, avec, notamment les hêtraies qui couvrent près d'un quart du site à elles seules, et les chênaies qui en couvrent près de 15%.

Le tableau présenté ci-contre ne présente que les habitats d'intérêt communautaire présents au sein du territoire communal. Ceux-ci sont au nombre de 3.

3.5.2.2 Espèces

Les Espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats sont des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit :

- en danger d'extinction ;
- vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas ;
- rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, qui peuvent le devenir ;
- endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

L'annexe II liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. L'annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.

Aucune espèce végétale en annexe II de la Directive Habitat n'a été rencontrée sur le site.

Concernant les chauves-souris, plusieurs colonies d'intérêt communautaire sont présentes dans les bourgs à proximité du site, dans les églises, vieux bâtiments ou dans les anciennes mines et carrières. Elles exploitent une multitude d'habitats sur et en dehors du site. La présence de massifs forestiers importants, à proximité de prairies pâturées, de bocages et de zones humides (prairie humide, rivière, étangs) constitue des habitats de chasse recherchés par plusieurs espèces de chauves-souris.

*La préservation des populations de chauves-souris, et notamment du Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe, du Grand Murin et du Murin à oreilles échanquées, au sein du site de la ZSC passe par la préservation de trois types d'habitats utilisés durant le cycle biologique de ces espèces. Ce sont les habitats favorables à l'activité de chasse de chacune de ces espèces, les gîtes de reproduction et les sites d'hibernation. Le maintien des zones de pâtures et haies est favorable au déplacement et à l'activité de chasse des chauves-souris, notamment le Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe.*

3.5.2.3 Enjeux de conservation généraux du site

Les enjeux de conservation du site « Collines de laonnois oriental » tels que définis dans le DOCOB sont :

- Enjeu n°1 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
  - Enjeux n°1.1 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats forestiers
  - Enjeux n°1.2 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires de faibles étendues.
  - Enjeux n°1.3 : Maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats d'espèces.
- Enjeu n°2 : Gérer la fréquentation du site et développer la communication auprès du public
- Enjeu n°3 : Maintien et développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
  - Enjeu n°3.1 : Maintenir et améliorer les interactions positive entre l'agriculture et les habitats naturels.
  - Enjeu n°3.2 : Maintenir et améliorer les interactions positive entre la gestion des forêts et les habitats naturels.
  - Enjeu n°3.3 : Maintenir et améliorer les interactions positives entre les activités de chasse et de pêche et les habitats naturels.
- Enjeu n°4 : Améliorer la gestion des corridors biologiques entre les différents périmètres et renforcer la cohérence écologique du site

Justification des choix retenus

Groupe	Espèces	Habitats	Etat de conservation	Menaces / gestion
Mammifères	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Cavités en forêt	<u>Moyen</u> Population isolée et petite	Maintenir et développer les habitats de chasse
	Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Cavités en forêt, églises	<u>Moyen</u> Population non isolée moyennement abondante	
	Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteini</i> )	Cavités en forêt, futaies hétérogènes	<u>Mal connu</u> Population isolée	
	Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Cavités en forêt	<u>Moyen</u> Population isolée et petite	
	Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Milieux prairiaux et semi-ouverts (bocage), cavités en forêt pour hibernation	<u>Moyen</u> Population non isolée moyennement abondante	
Amphibiens	Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	Mares des systèmes prairiaux et intra-forestières, ensoleillées, à végétation abondante.	<u>Moyen</u> Population non isolée, en régression	Pollution de l'eau, comblement des mares, fermeture du milieu. Intervention urgente
Invertébrés	Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	Habitats de marais et autres prairies humides, avec présence d'Oseille sauvage.	<u>Bon</u> Population non isolée	Disparition de la plante hôte de la chenille (Rumex), assèchement des milieux humides, pâturage intensif => Protection des mégaphorbiaies, lisières forestières et haies (moyennement urgent)

### 3.6 Incidences du projet sur le site Natura 2000

#### 3.6.1 Analyse préliminaire

La Zone Spéciale de Conservation « Collines du Laonnois oriental » est notamment remarquable pour ses espèces de chauve-souris rares à très rares à l'échelle communautaire, national et régional. Ce site est morcelé et plusieurs entités se situent dans des communes avoisinantes où des gîtes d'hibernation ont pu être mis en évidence. Or les espèces de chauves-souris recensées peuvent avoir un rayon d'action allant jusqu'à 10 km, la commune de Royaucourt-et-Chailvet peut donc être favorable au passage des chauves-souris. Les sites d'hibernation les plus proches de la commune sont ceux recensés à Presles et Thierny, situés à 7-8 km à l'est. La mise en œuvre de la carte communale peut donc avoir des effets potentiels sur les chauves-souris

D'après le Document d'Objectifs, l'entité du SIC présente sur le territoire communal ne possède pas d'habitats favorables au Cuivré des marais. Les plus proches sont recensés au niveau du secteur de Monampeuil à 5-6 km au sud-est de la commune.

L'entité du SIC concernée par la commune ne présente pas non plus d'habitats aquatiques favorables aux amphibiens. Les plus proches sont recensés au niveau du secteur de Monampeuil à 5-6 km au sud-est de la commune.

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur l'entité du SIC concernée par la commune et aucune espèce de flore d'intérêt communautaire n'est mentionnée pour ce site, en ce sens, la mise en place de la carte communale n'a pas d'effet négatif. Concernant les habitats, 3 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune et concernent soit des milieux humides comme les tourbières soit des milieux secs comme les landes.

*Malgré la présence de marais proches, le territoire de la commune de Royaucourt-et-Chailvet ne semble pas favorable à la présence du Cuivré des marais et du Triton crêté et ces espèces n'ont pas été recensées à proximité immédiate du site : la mise en place de la carte communale semble donc être négligeable pour ces deux espèces. Concernant les chauves-souris dont le territoire vital est plus important, il conviendra d'étudier plus précisément les incidences pour conclure sur les effets de la mise en œuvre de la carte communale.*

*Tous les secteurs à urbaniser (ZC) se concentrent autour des secteurs déjà urbanisés, en privilégiant les constructions dans les dents creuses. Etant donné la localisation de ces secteurs et l'occupation du sol actuelle, l'incidence est donc négligeable sur le SIC « Collines du Laonnois oriental ». Cependant, un secteur à urbaniser, le plus au sud de la commune, est presque limitrophe à l'entité Natura 2000 présente sur la commune (cf carte 25). La voie ferrée se situe à l'interface entre le secteur à urbaniser et l'entité Natura 2000. Etant donné cette proximité, une analyse des incidences s'avère nécessaire.*

#### 3.6.2 Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire compris au niveau de l'entité et au sein du territoire communal sont les habitats 91D0 (tourbières boisées), 7140 (tourbières de transition) et 4030 (landes sèches européennes). Aucun de ces habitats n'est situé sur la zone à urbaniser étudiée.

La zone à urbaniser ne comprend pas de bois, en ce sens les tourbières boisées (91D0) ne seront pas affectées. La zone à urbaniser ne comprend pas non plus de milieux humides et les tourbières de transition ne seront pas non plus affectées. D'après l'examen de la carte d'occupation du sol actuelle, la zone à urbaniser est concernée par des zones déjà urbanisées ou des prairies qui seront par conséquent, amenées à disparaître, au moins partiellement.

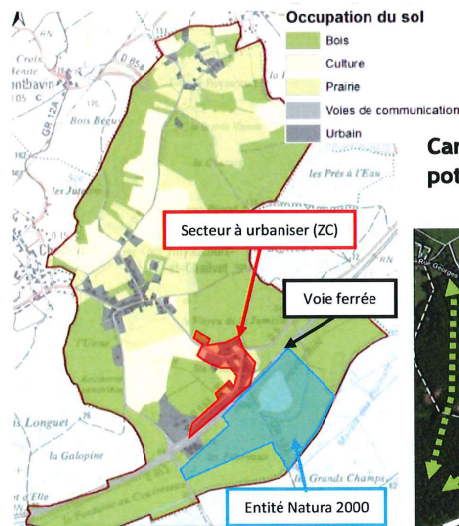
*Etant donné la nature des milieux au niveau de la zone à urbaniser et la nature des habitats communautaires les plus proches qui ne correspondent pas au même milieu, ainsi que la présence de la voie ferrée à l'interface entre les deux, la mise en œuvre de la carte communale aura une incidence négligeable sur les habitats d'intérêt communautaire*

#### 3.6.3 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

##### 3.6.3.1 Cuivré des marais

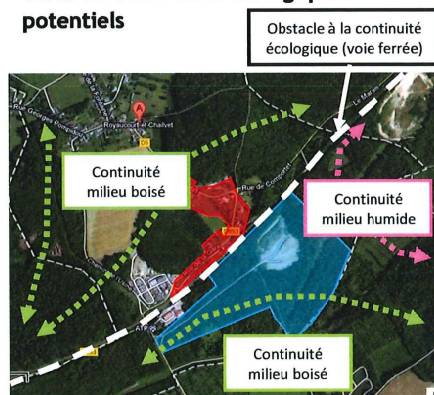
La présence de cette espèce strictement inféodée aux marais et autres prairies humides, est conditionnée par l'existence d'Oseille sauvage (genre Rumex). Il s'agit des plantes hôtes de la chenille (chenille phytophage) qui y hiverne. Les adultes sont floricoles. Ils consomment le nectar de nombreuses plantes de la mégaphorbiaie (menthes *Mentha* spp., Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*...). Ils peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine.

*Or aucune prairie humide ou mégaphorbiaie susceptible d'abriter cette espèce n'est présente sur la zone à urbaniser. L'impact de la mise en œuvre de la carte communale sur le Cuivré des marais est donc négligeable.*



Carte 26 : localisation de la Zone Natura 2000 par rapport au projet  
Réf. dossier : 194105009/sch

#### Carte 27 : corridors écologiques potentiels





Cuivré des marais



Triton crêté



Grand Murin



Grand Rhinolophe

De manière générale pour les chiroptères, les menaces sont :

- Fermeture des sites souterrains (carrières, mines...);
- Disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas;
- Disparition des milieux de chasse (retournement des prairies, arasement des talus et haies, etc.) ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique;
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

*Ainsi la seule menace réellement identifiée par la mise en place de la carte communale est la disparition des milieux de chasse (urbanisation d'une petite partie des prairies). Or, les chauves-souris ayant des territoires de chasse très variés, en général ouverts, mais pouvant être assez anthropisés, on peut considérer l'impact de l'urbanisation prévue dans la carte communale comme faible car les gîtes de reproduction et d'hibernation ne sont pas affectés.*

### 3.6.4 Conclusion

La mise en place de la carte communale sur la commune de Royaucourt-et-Chailvet n'aura aucun effet significatif sur les habitats d'intérêt communautaire. Celle-ci ne présente non plus aucune incidence sur le Cuivré des marais et le Triton crêté.

Concernant les chiroptères, la carte communale prévoit l'urbanisation d'une petite partie des prairies correspondant plutôt à des territoires de chasse pour les chauves-souris. Les chauves-souris peuvent avoir des territoires de chasse très variés et s'adapter à bon nombre de milieux pourvu qu'ils soient riches en insectes. D'autre part, aucun gîte d'hibernation ou de nidification n'a été recensé sur la commune de Royaucourt-et-Chailvet. Enfin, les menaces concernant les gîtes de chauves-souris sont plus liés aux gîtes souterrains, très importants pour le maintien de ces espèces par rapport à la quiétude qu'elles recherchent. Ce genre de gîte ne sera pas affecté par la mise en place de la carte communale. La mise en place de la carte communale peut donc avoir une incidence sur les chiroptères mais plutôt faible. La mise en place de mesures simples comme la préservation de corridors boisés peut suffire à réduire cette incidence.

## 3.7 Les paysages

Le projet n'aura pas d'incidence sur les grandes unités paysagères, dans la mesure où l'occupation du sol sera peu modifiée. La volonté municipale est également de préserver l'identité rurale du village. C'est pourquoi les secteurs ouverts à l'urbanisation ne concernent pas ou peu de secteurs liés à l'activité agricole.

La Zone Constructible a préservé les différentes entités paysagères notamment par la densification des constructions privilégiant l'habitat regroupé, en limitant notamment son zonage à l'espace urbain existant ou en limitant l'étalement urbain au hameau de Sainte-Geneviève afin de permettre la réalisation d'un projet de lotissement. En dehors de la limitation de son étendue, l'absence de règlement pour la Carte Communale offre peu de moyens pour limiter les incidences sur le paysage.

## 3.8 Le patrimoine bâti

La construction de maisons neuves sur le village sera gérée par le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U), ce qui permettra de diversifier le patrimoine bâti de Royaucourt-et-Chailvet. Ces incidences seront toutefois assez faibles. Du fait de l'absence de règlement, la carte communale ne dispose pas de moyens particuliers pour prescrire des dispositions relatives à l'implantation ou à la forme du bâti.

### 3.6.3.2 Triton crêté

Les jeunes et les adultes hivernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches. Ils ont, durant cette période, une vie ralentie. L'estivation a lieu sous les pierres en période de sécheresse et on peut observer des concentrations d'individus dans les zones plus humides. La phase aquatique est limitée à 3-4 mois dans l'année, au printemps lors de la reproduction. L'activité du triton adulte est nocturne.

Le triton est sensible à la destruction des habitats terrestres et la préservation des mares est nécessaire mais pas suffisante : il faut également préserver les éléments boisés proches et les prairies, sur une distance de 100 mètres maximum.

*Aucun habitat aquatique favorable aux amphibiens n'a été recensé au niveau de l'entité Natura 2000 concernée ne présente pas d'habitats aquatiques favorables aux amphibiens. Les plus proches sont recensés au niveau du secteur de Monampeuil à 5-6 km au sud-est de la commune. D'autre part, aucune mare n'est présente sur le secteur à urbaniser sur la commune. L'impact de la mise en place de la carte communale sur le triton crêté est donc négligeable.*

### 3.6.3.3 Chiroptères

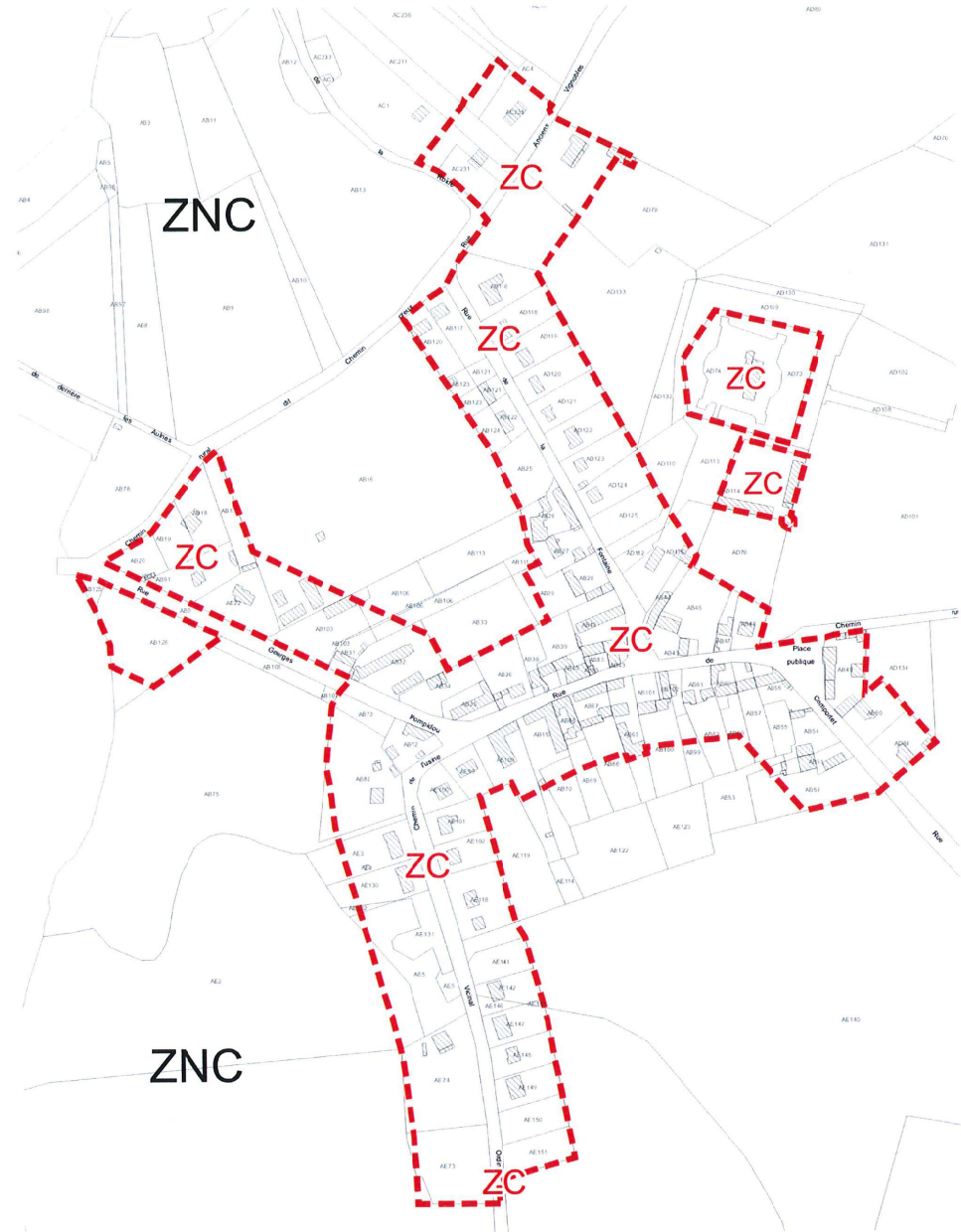
Les sites d'hibernation des chiroptères ont été recensés dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs. Les plus proches de la commune sont ceux recensés à Presles et Thierny, situés à 7-8 km à l'est. A cet endroit, des individus de Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin de Daubenton et Petit Rhinolophe ont été recensés. Parmi ces espèces, seuls le Grand Murin, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe sont des espèces d'intérêt communautaire.

Les terrains de chasse du Grand Murin sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Le Grand Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripsylves, des landes et des friches.

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel.





#### 4.2 Chailvet

Ce secteur situé au centre du territoire communal, possède un potentiel urbanisable important. La volonté des élus est de renforcer la continuité du front urbain et d'éviter une urbanisation en double rideau. La Zone Constructible (ZC) dispose de 50 mètres de profondeur par rapport à l'axe de la voie pour éviter toute urbanisation en double rideau. L'urbanisation des parcelles disponibles rue Georges Pompidou et chemin de l'usine permettra de mieux identifier l'entrée du village via ces rues.

La municipalité souhaite conforter et protéger le tissu urbain existant mais également suivre et respecter les dispositions du Règlement National d'Urbanisme.

Justification des choix retenus



# ANNEXES

# Rapport de présentation carte communale de Royaucourt-et-Chailvet

Extrait du cadastre Napoléonien

